



**Mini!  
Mini!**

Cahier Actuel, page B1

**Hingis tombe  
à Wimbledon**

Cahier Sports, page S8



MONTRÉAL | MARDI 26 JUILLET 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117<sup>e</sup> ANNÉE > NO 242 > 72 PAGES > 6 CAHIERS | 60 C TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70C

## VIVE LES FÊTES DE QUARTIER!



Photo BERNARD BRAULT, La Presse

Le défilé de la Saint-Jean n'a pas eu lieu à Montréal, mais Fabiola Monty, trois ans et demi, n'a rien regretté. Elle a passé de bons moments quand même à la fête de quartier de la rue Saint-Viateur, dimanche.

## Le défilé remis à l'an prochain

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

SIX CENT MILLE dollars à l'eau. Pour la première fois de son histoire, le traditionnel — et coûteux — défilé de la Saint-Jean doit être reporté d'une année complète, après avoir été annulé pour cause de pluie et de risques d'électrocution.

À ceux qui s'étonnent que les organisateurs se soient placés à la merci des éléments — sans prévoir de plan B —, le Comité de la Fête nationale a répondu hier avoir joué de

malchance. « C'est vraiment une situation exceptionnelle. Les costumes et les décors sont faits pour résister à la pluie. Mais pas à une telle accumulation et à une telle continuité pendant deux jours », a dit le producteur, André L'Heureux, dont le spectacle ambulant sera repris intégralement en 2002. « Tout n'est pas perdu, se console-t-il donc. On garde les décors et costumes pour l'an prochain. »

Voir DÉFILÉ en A2

## L'autoexamen des seins est risqué

LAURA-JULIE PERREAULT

L'AUTOEXAMEN des seins comporte plus de risques que d'avantages pour les femmes qui le pratiquent.

C'est par ce constat que se termine un article publié aujourd'hui dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* qui recommande aux médecins et aux organismes de santé canadiens de ne plus enseigner l'autoexamen des seins aux femmes de plus de 40 ans.

« Les femmes qui pratiquent cet examen ont plus de chances d'aller visiter le médecin pour des choses bénignes qui n'ont rien à voir avec le cancer du sein. Cela crée de l'anxiété chez plusieurs femmes. Les groupes étudiés qui pratiquent l'autoexamen subissent plus de biopsies pour des troubles bénins », a expliqué hier Nancy Baxter, auteure du rapport et chercheuse pour le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs, qui scrute depuis plusieurs années la question du dépistage du cancer du sein.

En revanche, les femmes qui s'autoexaminent une fois par mois n'ont pas plus de

chances que les autres de détecter une tumeur maligne. En faisant l'équation, les chercheurs ont conclu que l'enseignement de la méthode du toucher des seins est néfaste dans la plupart des cas.

Un examen des seins fait par un médecin, combiné à une mammographie, est, selon M<sup>me</sup> Baxter, beaucoup plus à propos pour réduire la mortalité reliée au cancer du sein, qui représente 30 % des cancers diagnostiqués chez les femmes chaque année.

L'annonce de ces recommandations en a ébranlé plusieurs parmi ceux qui prônent l'autoexamen des seins depuis de nombreuses années. Huguette Martin, qui a elle-même combattu une tumeur avant de fonder le Réseau pour la santé du sein, croit qu'elle aurait eu plus de chances de détecter sa maladie dans ses premiers stades si elle avait été informée à l'époque.

« Près de neuf femmes sur dix détectent

Voir SEINS en A2

## PROCÈS ESSOR TRAVEL

## Un trou de mémoire de plus de quinze jours

CHRISTIANE DESJARDINS

BROCKVILLE (Ontario) — Du 17 juillet 2000, Sandra Mullings ne se rappelle rien. Ni d'être montée dans une fourgonnette d'Essor Travel avec 14 autres passagers, ni d'avoir vécu un terrible accident sur l'autoroute 401, qui devait faire cinq morts parmi ses compagnons de voyage et la priver, elle, de l'usage de ses jambes.

C'est assise dans un fauteuil roulant que la jeune femme de 26 ans a témoigné, hier, devant la Cour supérieure de Brockville, alors que s'ouvrait le procès du conducteur de la fourgonnette, Baljit Singh Bajwa.

Le jeune homme de 19 ans seulement, qui résidait à Montréal à l'époque de l'accident, a plaidé non coupable aux neuf accusations qui pèsent sur lui, soit négligence criminelle pour avoir conduit un véhicule à une vitesse excessive et de façon dangereuse, ce qui a entraîné la mort de cinq personnes et causé des blessures à quatre autres. Rappelons qu'Essor Travel ne détenait pas de permis pour exploiter un service de transport de passagers.

Mullings était parmi les blessés graves. Elle a souffert de fractures au cou, au dos et aux deux jambes, et dans sa mémoire, il y a un trou noir de deux semaines et demie. « Je me rappelle avoir acheté des valises dans un centre commercial de Toronto le dimanche (16 juillet), a-t-elle calmement raconté hier.

Mon souvenir suivant, c'est lorsque je me suis réveillée en cherchant à savoir où j'étais. Je me trouvais à l'hôpital de Kingston, et on était deux semaines et demie plus tard. »

La jeune femme se rappelle aussi que c'est une amie qui lui avait parlé d'Essor Travel, une entreprise qui offrait des voyages à rabais. Elle croit avoir payé 30 \$ ou 40 \$ pour son billet en partance de Toronto, vers Montréal, mais elle ne se rappelle pas quand, ni où, elle est montée dans la fourgonnette le lundi 17 juillet. L'accident est survenu un peu après 19 h sur l'autoroute 401, entre Brockville et Prescott. Pour une raison qui, espère-t-on, sera élucidée au cours du procès, le véhicule a quitté la route avant de faire des tonnes sur le terre-plein gazonné, et s'immobiliser sur le côté dans une voie en sens inverse.

Hier, un technicien en reconstitution d'accidents de la police provinciale de l'Ontario a commenté la vidéo et les photos prises sur la scène de l'accident. La vidéo, tournée alors que la nuit était tombée, montre une image apocalyptique, comme on peut en voir lors d'un crash d'avion : débris du véhicule épars sur le sol, valises éventrées, effets personnels éparpillés, contour des corps des victimes tracés à la craie, et du sang... Elias Azzopardi, résidant de Laval et père de la petite

Voir PROCÈS en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE			
Actuel	cahier B	Loteries	A2, A5
Arts	cahier C	Monde	A12, A14
- horaire spectacles	C4	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C2	Mots croisés	C7, S10
Bandes dessinées	C7	Mot mystère	C7
Bridge	D5	Petites annonces	
Décès	E7	- immobilier	E5
Économie	cahier D	- marchandises	E5-6
Éditorial	A15	- emplois	E6
Êtes-vous observateur	E5	- automobile	E6, E8
Feuilleton	C7	- affaires	D5
Horoscope	E8	Politique	A9

**MÉTÉO** Voir page S16  
Généralement ensoleillé  
Maximum 32, minimum 18



6 21924 98765 1

## L'ONU lance une mobilisation mondiale contre le sida

Mais un groupe de pays musulmans tente d'exclure une homosexuelle des discussions

d'après AFP, AP et PC

NEW YORK (Nations unies) — L'ONU a lancé hier à New York une session spéciale de trois jours sur le sida, marquée dès son ouverture par l'appel des pays africains à la solidarité contre cette pandémie qui a fait 22 millions de morts en vingt ans.

Mais, en dépit d'un appel passionné du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à la compassion pour les malades, la conférence a été plongée dans le désarroi par la tentative d'un groupe de pays musulmans d'exclure la représentante d'un groupe homosexuel.

Après deux heures et demie de vifs débats, 62 pays ont soutenu une motion présentée par le Canada pour admettre Karyn Kaplan, de la Commission internationale

pour les droits des gays et lesbiennes, à l'une des quatre tables rondes.

Contestant l'autorité du président de l'Assemblée générale, le Finlandais Harri Holkeri, la plupart des pays musulmans ont mené une longue bataille de procédure pour s'opposer, en vain, à la présence de la déléguée homosexuelle.

L'ambassadeur sud-africain à l'ONU, Dumisani Kumalo, dont le pays est l'un des plus touchés par l'épidémie, a plaidé contre toute discrimination en rappelant que cette conférence était « consacrée aux gens qui meurent du sida. Les gens qui en meurent sont des Blancs, des Noirs, des homo-

Voir SIDA en A2

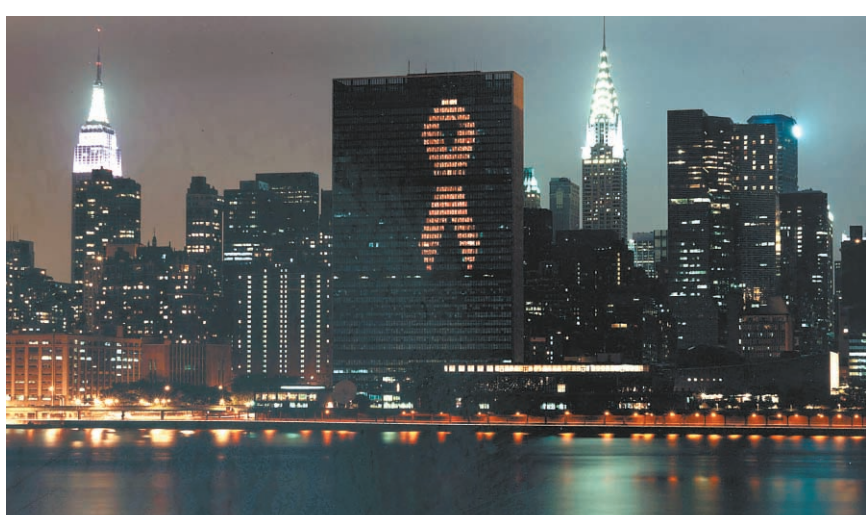


Photo REUTERS

L'immeuble de l'ONU à New York arborait le ruban rouge symbolisant le sida, samedi dernier, avant la session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au sida qui s'est ouverte hier.

### GRAND PRIX DE POPULARITÉ

LA CIVIC : LA VOITURE LA PLUS VENDUE AU QUÉBEC

CIVIC BERLINE **15 800\$\*** à l'achat

\*P.D.S.F. de la berline Civic DX 2001 (modèle ES1521PX) neuve. Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. Sujet à l'approbation du crédit. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda. [www.honda.ca](http://www.honda.ca)

Vos concessionnaires Honda du Québec

**HONDA**

## DEMAIN DANS LA PRESSE

### Le grand déménagement

Au Québec, 650 000 personnes déménagent chaque année. Selon une enquête récente, 25 % des gens changent d'adresse pour devenir propriétaires, 23 % pour avoir plus d'espace, 13 % afin de payer leur loyer moins cher, et 12 % dans l'espoir d'avoir un meilleur voisinage.



À lire demain dans le cahier Actuel.

LOTÉRIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 3-0-5 > À quatre chiffres : 7-1-8-4

## POUR NOUS JOINDRE

**La Presse** 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9  
www.cyberpresse.ca

**RÉDACTION (514) 285-7070**

**Nouvelles générales**  
general@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Éditorial, Forum**  
edito@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4816

**Actuel**  
actuel@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Auto, Mon toit, Santé Voyages**  
aso@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6972

**Quoi faire aujourd'hui**  
quoifaire@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Arts, Spectacles, Cinéma, Livres**  
arts@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4814

**Économie**  
econo@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Sports**  
sports@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 350-4854

**Têtes d'affiche**  
denis.lavoie@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272**  
**PROMOTION (514) 285-7100**  
**COMPTABILITÉ (514) 285-6892**  
**RECOURS (514) 285-6900**

### PUBLICITÉ

**Les petites annonces : (514) 285-7111**  
Télécopieur: (514) 848-6287  
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30  
**Décès et remerciements : (514) 285-6816**  
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30  
**Détailants : (514) 285-6931**  
**National et Télé-Plus : (514) 285-7306**  
**Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320**

**ABONNEMENT (514) 285-6911**  
abonnement@lapresse.ca  
Par télécopieur: (514) 285-7039  
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

**Envois de publication canadienne**  
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.  
(USPS03692) Champlain N. Y. 12919-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

## SUITES DE LA UNE



Photo SYLVAIN RYAN, collaboration spéciale

La vitrine de ce restaurant McDonald's, situé à l'angle des avenues du Parc et du Mont-Royal, a été victime de casseurs dans la nuit de dimanche à hier.

### DÉFILÉ

Suite de la page A1

Pourquoi ne pas avoir remis le défilé de 24 heures, comme en 1990 ? Parce que depuis trois ans le défilé a lieu la nuit, répond M. L'Heureux, et qu'on ne voulait pas qu'il tombe le même soir que le grand spectacle du parc Maisonneuve, où 175 000 personnes sont allées fêter dimanche.

Quant à l'idée de remettre le défilé au samedi 30 juin, le Comité l'a aussi écartée. La fête du Canada est alors inscrite au programme. « On n'a pas voulu créer une cacophonie, une confusion de genres, de styles, de patriotismes », explique le président de la société Saint-Jean-Baptiste, Guy Bouthillier. Celui-ci assure avoir « exploré toutes les possibilités de rattrapage jusqu'à tard (dimanche) soir », mais l'équipement, le personnel requis se sont déjà envolés : « Tout est déjà réservé, loué pour d'autres événements. Nous sommes dans une période où la concentration d'activités culturelles est extrêmement forte. »

On a malgré tout songé à faire éclater les feux d'artifice hier soir, pour y renoncer en songeant aux automobilistes qui rentreraient alors d'un long week-end par dizaines de milliers.

### De la casse au pied du mont Royal

Au pied du mont Royal, rien n'a pu empêcher un embouteillage monstre dans la nuit de dimanche à hier. Tandis qu'un vigoureux incendie faisait office de feu de joie, des dizaines de fêtards ont brisé une douzaine de vitrines et fracassé quelques pare-brise. Avenue du Parc, les stations-service Petro-Canada et Ultramar, le McDonald's et un magasin de tapis ont servi de cibles aux casseurs. D'autres vandales ont saccagé des abribus, une cabine téléphonique, et volé des bouteilles dans une succursale de la Société des alcools du Québec.

Au total, la police a arrêté 28 personnes (21 pour attroupement

illégal, six pour méfait et une pour entrée par effraction). « Les policiers ont tenté une première approche en tenue normale, mais ils ont été accueillis par des roches et des bouteilles et sont donc revenus en tenue de contrôle de foule. Les gens se sont mis à courir partout et c'est là qu'il y a eu des méfaits », a relaté le commandant André Durocher, du service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Maximilien Aimé, 33 ans, accuse quant à lui les agents de provocation, bien qu'il n'ait pas été arrêté. « Ils ont voulu appliquer la loi et fermer les parcs à minuit, même des soirs de fête comme le 23 et le 24. À Québec, ils attendent à 4 h. C'est ça qui a créé un soulèvement, les gens se sont sentis opprimés. Ça les a mis hors d'eux. »

Voir autre texte en page E1

### SIDA

Suite de la page A1

sexuels, des hétérosexuels, tout le monde ».

Ces débats ont illustré les tabous qui entourent toujours la sexualité et le sida et qui empêchent un accord sur la déclaration finale devant être adoptée par la conférence, une coalition de pays musulmans s'opposant à toute mention des homosexuels, drogués et prostituées, selon les diplomates.

En ouvrant la session spéciale de l'Assemblée générale — la première jamais consacrée à une question de santé —, Kofi Annan avait dénoncé l'ostracisme dont sont souvent victimes les malades du sida. « On ne peut faire face au sida avec des jugements moraux, ou en refusant d'accepter des faits déplaisants — et encore moins en stigmatisant ceux qui sont infectés, et en les en rendant responsables », a-t-il dit à la tribune de l'ONU.

Près d'une trentaine de chefs d'État et de gouvernement, d'Afrique et des Antilles pour la quasi-totalité, des dizaines de ministres et des centaines d'organisations non gouvernementales, d'entreprises pharmaceutiques et d'associations prennent part à la conférence de l'ONU.

Kofi Annan a réitéré son appel aux pays riches pour qu'ils contribuent au fonds mondial de sept à 10 milliards de dollars contre le sida et les maladies infectieuses, dont il a lancé l'idée en avril au sommet africain sur le sida, à Abuja, au Nigeria. À ce jour, à peine 528 millions US ont été pro-

mis à ce fonds, les principaux donateurs étant les États-Unis (200 millions), la France (127 millions) et la fondation de Bill et Melinda Gates (100 millions).

Le Canada (par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international) et la Norvège se sont engagés pour leur part à verser respectivement 73 millions CAN et 110 millions US pour lutter contre le sida dans les pays en développement. Ces annonces sont distinctes des contributions que ces pays pourraient faire au fonds de Kofi Annan.

Les dirigeants africains qui se sont succédé à la tribune ont réclamé la solidarité des pays riches pour faire face à la pandémie sur le continent noir, la région du monde la plus touchée par le virus avec 70 % des cas mondiaux.

« Le fait incontournable est que, avec la fragilité de nos économies, nous manquons simplement de la capacité à répondre de manière adéquate à l'ampleur de l'épidémie », a dit le président du Nigeria, Olusegun Obasanjo.

Si elles sont en effet devenues la norme dans les pays développés, les « multithérapies », qui permettent de ralentir voire de stopper la progression de la maladie, restent inabordable dans les pays pauvres en dépit de la baisse du prix des médicaments.

« Le coût exorbitant des médicaments (...) porte atteinte au droit sacré et fondamental de l'homme à la vie », a jugé le président du Sénégal, Abdoulaye Wade.

### SEINS

Suite de la page A1

elles-mêmes qu'il y a quelque chose d'anormal. Je sais par expérience que c'est très positif que les femmes prennent en charge leur santé. Lors de nos sessions d'information, nous ne leur apprenons pas à chercher des bosses, nous leur apprenons à connaître leur corps. Elles ont moins peur après », s'exclamait-elle hier.

Réagissant à ces commentaires, M<sup>me</sup> Baxter, médecin qui a elle-même encouragé l'autoexamen des seins pendant plusieurs années avant de se pencher sur une dizaine d'études qui ont été menées au Canada, aux États-Unis, en Chine, en Russie et au Royaume-Uni, a tenu à clarifier la teneur de l'article qu'elle a rédigé et qui tire des conclusions sur l'ensemble des données qui sont disponibles. « Je ne voudrais pas que les femmes comprennent qu'elles ne doivent plus examiner leurs seins. C'est faux. Elles sont souvent les premières à voir un changement. Ce que nous disons, c'est que la méthode instinctive qu'elles utilisent est peut-être préférable à l'autoexamen que les mé-

decins leur proposent. Car la plupart du temps, celles qui font cet examen ne le font pas correctement », a ajouté le médecin qui est normalement liée à l'Université de Toronto.

À la lumière des résultats, les CLSC et autres organisations qui enseignaient la méthode devront se réajuster. À Action Cancer du sein Montréal, on étudiait le contenu du rapport produit par l'équipe de scientifiques. « Nous n'enseignons pas l'autoexamen l'été, alors nous aurons le temps de revoir notre approche », a dit la porte-parole.

Les responsables du Programme québécois de dépistage du cancer du sein ont reçu plus sobrement la nouvelle. L'autoexamen ne fait pas partie des moyens de détection choisis par le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui s'évertue plutôt à rendre la mammographie accessible au plus grand nombre de femmes possible. Aujourd'hui, les femmes de 50 à 69 ans sont invitées à subir le test fréquemment.

### PROCÈS

Suite de la page A1

Stacey, neuf ans, qui a péri dans l'accident, n'a pu retenir ses sanglots quand la vidéo a été présentée en cour. Sa belle-mère, Trinidad Garcia, qui se trouvait avec l'enfant dans le minibus, est aussi morte dans l'accident.

Lors du contre-interrogatoire de ce policier technicien, l'avocat de la défense, Peter Adams, s'est attardé aux pneus du véhicule, ce qui laisse croire qu'il pourrait invoquer le pneu qui a soudainement éclaté comme cause de l'accident. Selon le policier, trois pneus de la fourgonnette étaient encore gonflés après l'accident, tandis qu'un était dégonflé.

Le procès se poursuit aujourd'hui, devant le juge Charles D. Anderson. L'avocat de la Couronne, Curt Flannagan, compte présenter une dizaine de témoins au cours de la semaine. Au terme de celle-ci, il ne croit pas que l'exercice sera terminé. Si tel est le cas, le procès se poursuivra plus tard, vraisemblablement après les vacances estivales.

Soulignons enfin que des poursuites civiles seront fort probablement engagées. M<sup>re</sup> Bernard Gluckstein, qui accompagnait M<sup>me</sup> Mullings hier, a indiqué qu'il attendait l'issue du procès pour déposer une plainte au civil.

**PIAGET**  
GENÈVE 1874

PROCOLE™  
OR BALNC 18 CT. MOUVEMENT  
MANUFACTURE CHRONOMETRIQUE  
QUARTZ. CALENDRIER PERPETUEL

**CHÂTEAU D'IVOIRE**  
Depuis 1978  
2020 rue de la Montagne, Montréal • (514)845-4651  
www.chateaudivoire.com

## ACTUALITÉS

## Michel Tabachnik acquitté

Le chef d'orchestre franco-suisse était considéré comme l'un des inspirateurs de l'OTS

MICHÈLE DASILVA  
Agence France-Presse

**GRENOBLE – Le seul prévenu dans une affaire impliquant une secte dont 74 membres sont morts dans des tueries-suicides en Suisse, au Canada et en France de 1994 à 1997, a été acquitté hier par la justice française.**

Le chef d'orchestre franco-suisse Michel Tabachnik, considéré comme l'un des inspirateurs de l'Ordre du temple solaire (OTS), était poursuivi pour « participation à une association de malfaiteurs » devant le tribunal correctionnel de Grenoble, dans le centre-est de la France.

Il était reproché à M. Tabachnik, 58 ans, qui n'était pas présent à l'audience hier, d'avoir, par ses écrits ésotériques, poussé les adeptes de l'organisation à se suicider avec leur proches. Une peine de cinq ans d'emprisonnement ferme avait été requise contre lui à l'issue de neuf jours de débats en avril.

La justice suisse confrontée à des tueries-suicides les 4 et 5 octobre 1994 dans les localités de Salvan, dans le canton du Valais, et de Cheiry, dans le canton de Fribourg, où 25 et 23 adeptes de la secte, souvent drogués, avaient été retrouvés morts, avait déjà renoncé à poursuivre M. Tabachnik.

Les dirigeants de la secte, Luc Jouret et Joseph di Mambro, sont morts dans le carnage de Salvan.

Cinq membres de l'OTS avaient également trouvé la mort à Morin-Heights en mars 1997.

La justice française s'intéressait, elle, à la découverte le 22 décembre 1995, dans une



Michel Tabachnik

Photo AFP

forêt du Vercors, près de Grenoble, de 16 corps calcinés : certains des morts avaient été tués par balles.

Parmi les victimes, les trois enfants de deux couples d'adeptes ainsi qu'Edith et Pa-

trick Vuarnet, l'épouse et le fils cadet de Jean Vuarnet, l'ancien champion français de ski.

« Michel Tabachnik s'est expliqué devant ses juges, il leur a fait confiance et il a eu raison », a souligné l'avocat du prévenu, M<sup>e</sup> Francis Szpiner.

Il a rappelé qu'un des membres de la famille Vuarnet, Alain, avait indiqué à la fin des débats qu'il ne souhaitait pas la condamnation de M. Tabachnik.

« Je crois que c'est un jugement conforme au droit, à l'équité, et je me réjouis que les magistrats aient su résister à la pression médiatique », a ajouté M<sup>e</sup> Szpiner.

Une avocate de la partie civile, M<sup>e</sup> Joëlle Vernay, a en revanche exprimé sa déception : « Nous sommes déçus, mais l'important est qu'on ait (alerté) l'opinion publique sur ce qu'était ces sociétés secrètes, sur le danger qu'elles constituent ».

Pendant tout le procès les avocats des parties civiles et le procureur ont eu beaucoup de mal à établir la responsabilité de M. Tabachnik dont les écrits ésotériques sont incompréhensibles, même pour les adeptes de l'OTS. Ils ont eu du mal à démontrer que ses 21 Archées, écrits doctrinaux, ont mis les futures victimes sous influence les entraînant dans « une dynamique mortifère ».

Le juge Luc Fontaine, qui a enquêté pendant quatre ans et demi sur l'OTS, avait été cité à la barre en avril, ce qui constituait une procédure exceptionnelle. Il avait dénoncé la « logique criminelle » des textes de M. Tabachnik et démontré que la thèse d'un commando extérieur ayant assassiné les adeptes dans le Vercors ne tenait pas.

## « Je suis complètement innocent »

Michel Tabachnik s'est déclaré hier « complètement innocent » du drame de l'Ordre du temple solaire (OTS), après son acquittement par le tribunal de Grenoble.

« Je suis complètement innocent de tout ce qui est arrivé », a souligné à la télévision suisse romande celui qui est considéré comme l'idéologue de cette secte ayant des ramifications en Suisse, au Canada et en France notamment.

« Ce n'est pas parce qu'on croit au Coran qu'on est un terroriste algérien », a-t-il commenté. « Ce n'est pas parce qu'on croit en Dieu et à la Bible que, pour autant, on a massacré les Amérindiens d'Amérique du Sud et qu'on a massacré les protestants à la Saint-Barthélemy », a-t-il ajouté.

Le chef d'orchestre, contre lequel le procureur de Grenoble avait requis cinq ans d'emprisonnement, considère que ses écrits, « philosophiques » selon lui, ne contiennent « aucun mot qui prête à la mort ».

M. Tabachnik, seul prévenu dans le procès de Grenoble, était poursuivi pour « participation à association de malfaiteurs ». Le procureur lui reprochait d'avoir, par ses écrits ésotériques, poussé les adeptes de l'organisation à un « transit vers Sirius », c'est-à-dire à se suicider avec leur proches.

« Je n'ai rien fait d'immoral et je n'ai rien fait d'illégal », a-t-il assuré à la télévision suisse romande.

Interrogé sur les raisons du drame, Michel Tabachnik a estimé qu'il n'y avait toujours pas d'explications. « Aujourd'hui encore, nous n'avons pas la clef. Il n'y a pas de coupable », a-t-il dit.

Michel Tabachnik espère pouvoir rapidement remonter sur un podium afin de reprendre son activité de chef d'orchestre, dont il se déclare privé depuis cinq ans.

Seuls le parquet de Grenoble (dans un délai de 10 jours) et le parquet général (dans un délai de 2 mois) peuvent faire appel de la relaxe prononcée par le tribunal de Grenoble.

## La SAQ devrait quitter la « prison » du Pied-du-Courant

Les opposants au musée des alcools réitèrent leur souhait d'y voir un mémorial dédié aux Patriotes

CLAUDE-V. MARSOLAIS

LES OPPOSANTS AU musée des alcools de la Société des alcools du Québec sont venus dire aux membres de la Commission des biens culturels, qui tenaient des audiences publiques sur le sujet jeudi soir, qu'il fallait que la SAQ libère l'ancienne prison Au Pied-du-Courant, aujourd'hui intégrée au siège social de la SAQ, afin d'en faire un lieu chargé d'histoire qui serait dédié aux Patriotes de 1837-1838 et à la période militaire anglaise.

« C'est écoeurant de faire un musée de l'alcool là-dedans, s'est écrié le cinéaste Pierre Falardeau. Quand il s'agit de notre histoire, on n'a jamais une cenne à dépenser. Que la SAQ libère la prison, cela nous appartient ! » Et Falardeau de rappeler que la dynastie des Molson, dont la brasserie est située tout près, était dans le camp de la répression à cette époque, même si tout le monde ignore que le précurseur de la dynastie fut jadis un pirate.

Le directeur exécutif de la Fondation du patrimoine de l'Amérique française, Louis La Rochelle, a soutenu que le projet de consacrer seulement une partie de l'ancienne prison, soit 1000 pieds carrés, à l'histoire était minimale et qu'elle ne rendait pas justice à l'importance historique du lieu alors que 1350 Patriotes y furent emprisonnés et une dizaine pendus dans leur lutte pour la liberté et la démocratie.

« Il faudrait libérer tout le bâtiment de l'ancienne prison pour en faire un mémorial, un peu comme celui dédié à l'Holocauste que l'on retrouve à Washington. Dans le projet de la SAQ, il y a un conflit entre la dimension historique et la dimension économique qui n'est pas souhaitable », a-t-il plaidé.

M. La Rochelle a estimé à six millions les frais de relogement des bureaux de la SAQ de l'ancienne prison vers un autre lieu, probablement sur les terrains occupés anciennement par une usine de peinture, rasée par un incendie l'an dernier. Ces terrains au nord du boulevard René-Lévesque ont été acquis par la société.

Pour sa part, le directeur d'Héritage Montréal, Dinu Bumbaru, tout en rappelant que la prison avait failli être démolie en 1975 lors de l'aménagement de la voie rapide de la rue Notre-Dame, a soutenu qu'il y avait un problème de visibilité dans le projet de la SAQ. « Cela manque d'âme », a-t-il dit en notant que le seul apport visible de l'aménagement des nouveaux celliers et de la salle de réception dans le sol sera les lanternes au niveau du gazon.

Du projet de mémorial dédié aux Patriotes dans l'ancienne prison, Bumbaru se montre réservé en signalant qu'il fallait faire une distinction entre un mouvement politique incarné par les Patriotes et une guerre d'extermination dont ont été victimes les Juifs

lors de l'Holocauste. Selon lui, les défenseurs du projet de mémorial ne se préoccupent pas assez du sort du monument commémoratif du cimetière de la Côte-des-Neiges, l'obélisque dédié aux Patriotes, qui tombe en ruine et qui risque de s'écraser si rien n'est fait, de même que le parc des Vétérans, situé près de Papineau et de Maisonneuve, où sont encore ensevelis les restes de Patriotes et de combattants anglais de la période agitée des rébellions.

Le vice-président aux affaires corporatives de la SAQ, Marcel Croux, a insisté sur le fait que le projet ne dérangeait pas grand-chose dans la configuration des lieux puisque tout se fait en sous-sol. Il a ajouté que le projet était rentable puisque la SAQ s'attend à des bénéfices de 4,6 millions sur 15 ans avec la location des celliers à des particuliers et l'ouverture d'une succursale de la Galerie du Gouverneur spécialisée dans les vins rares pour un investissement initial de quatre millions.

M. Croux a dit que le déménagement de l'ensemble du siège social comprenant l'ancienne prison Au Pied-du-Courant et la nouvelle annexe coûterait autour de 48 millions, ce qui a été contesté par les promoteurs du projet de mémorial aux Patriotes. M. La Rochelle a indiqué que la somme avancée par la SAQ était nettement exagérée puisque seule la prison d'une superficie de 3000 mètres carrés était en cause.

En fait, le projet de la SAQ qui veut construire plus au nord de nouveaux bâtiments et un garage souterrain pour y regrouper ses bureaux administratifs éparpillés dans l'île de Montréal n'a pas encore fait l'objet de dévoilement public. Il est toutefois certain que la société d'État devra dépolluer le terrain contaminé par une utilisation industrielle.

La présidente de la Commission des biens culturels, Louise Brunelle-Lavoie, a demandé au représentant de la SAQ si la société d'État avait procédé à des études sur le potentiel archéologique du terrain à creuser. M. Croux a répondu par la négative en expliquant qu'il attendait la recommandation de la ministre de la Culture, Diane Lemieux, avant de procéder.

Les auditions publiques ont donné lieu à un certain quiproquo alors que de nombreuses personnes inscrites sur la liste des intervenants ne se sont pas présentées, dont des représentants du Parti québécois. Il appert que c'est Louis La Rochelle, membre du comité exécutif du PQ dans Mercier, qui les avait inscrites au registre sans leur plein consentement.

À la suite des audiences publiques, la Commission des biens culturels, qui n'est qu'un organisme de consultation, doit donner un avis à la ministre de la Culture tout en évaluant l'impact des travaux projetés.



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse ©

Le vice-président aux affaires corporatives de la SAQ, Marcel Croux, estime que le déménagement de l'ensemble du siège social comprenant l'ancienne prison Au Pied-du-Courant, coûterait autour de 48 millions. Ce chiffre est contesté par les promoteurs du projet de mémorial aux Patriotes.



Pierre Falardeau

Photothèque La Presse ©

ATTENTION

PUISSANTES

SENSATIONS

# SENTRA

EDITION TOURING 2,8% FINANCEMENT À L'ACHAT

239\$ PAR MOIS	
AM/FM/CD AVEC LECTEUR DE 6 DISQUES	
JANTES EN ALLIAGE	
AILERON	
EMBOUT CHROMÉ	
PNEUS TOUTES SAISONS 14 PO	
PARE-BOUE AVANT ET ARRIÈRE	
PARE-CHOC COULEUR CARROSSERIE	
DOSSIER ARRIÈRE RABATTEBLE 60/40	
MOTEUR 1,8 L DE 126 CHEVAUX	
CLIMATISEUR	
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS	

acompte seulement 895 \$

0 \$ dépôt de sécurité

ACOMPTE	MENSUALITÉ
0 \$	259 \$
895 \$	239 \$
1 695 \$	219 \$
2 695 \$	199 \$

\*Location de 48 mois pour la Sentra XE 2001 - Edition Touring - (CALG51 BK00 - Option Touring) - Acompte ou échange équivalent de 895 \$. Limite de 19 500 km par année avec 0,10\$/km extra. Premier versement équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit. \*\*Taux de financement de 2,8% à l'achat pour les termes jusqu'à 36 mois. Offre d'une durée limitée. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement.

www.nissancanada.com 1 800 387-0122

# Le ministre Anderson inquiet des déchets toxiques importés

Beaucoup de rebuts dangereux sont enfouis sans traitement au Canada

Presse Canadienne

**OTTAWA** — Le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, proposera des normes pan-continentales pour le traitement des déchets toxiques, lorsqu'il rencontrera ses homologues des États-Unis et du Mexique, cette semaine.

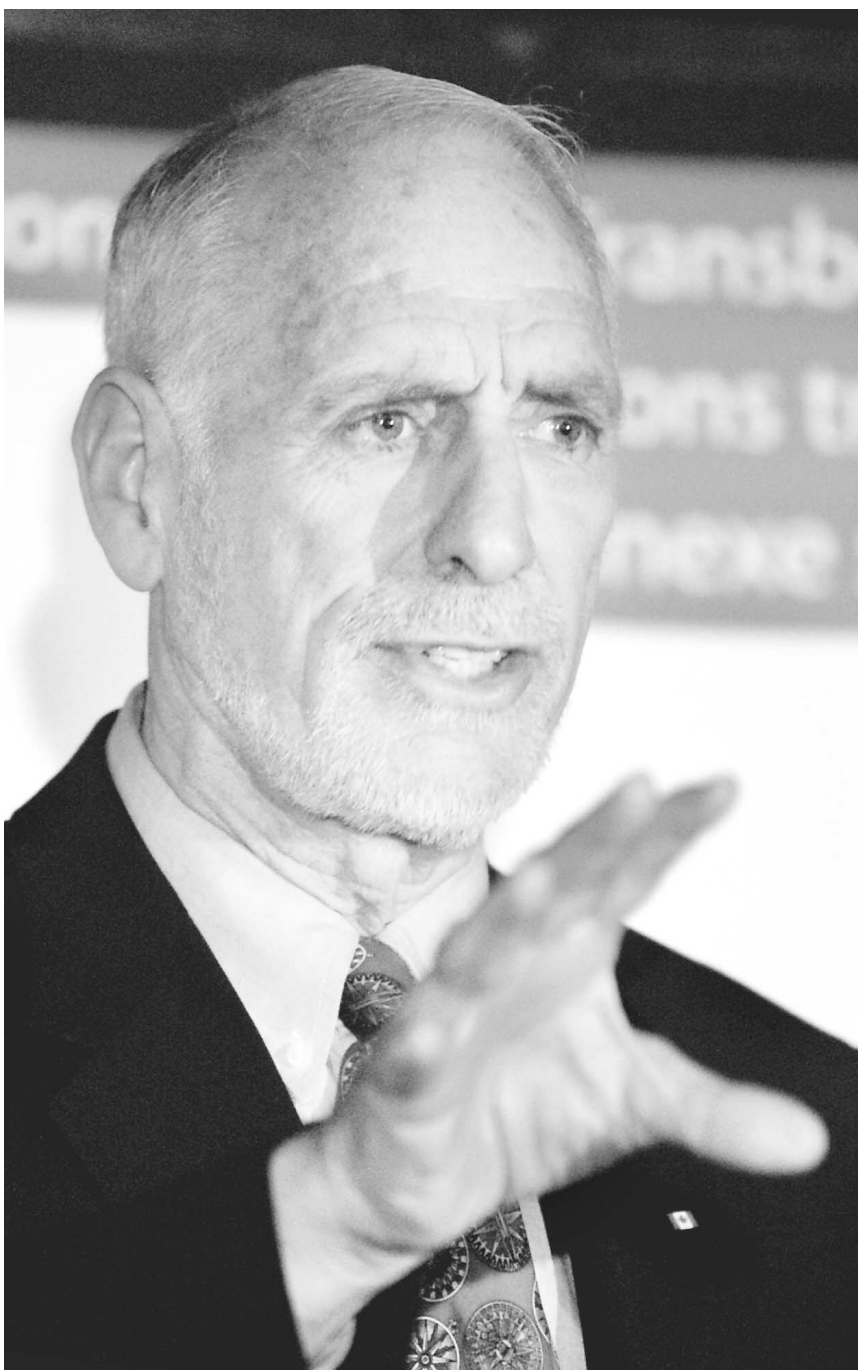
M. Anderson se dit préoccupé par le fait que d'importantes quantités de déchets dangereux américains entrent au Canada, a indiqué hier la porte-parole, Kelly Morgan.

Une grande partie des déchets importés est enfouie sans traitement, une pratique qui n'est pas autorisée aux États-Unis, à cause des risques de contamination des eaux souterraines, note un rapport du ministère fédéral de l'Environnement rendu public cette semaine.

À lui seule, l'Ontario a importé plus de 307 000 tonnes de rebuts toxiques des États-Unis en 1999 — plus du triple du volume importé en 1994, révèlent les données de l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, à Toronto. Le Québec est également un gros importateur de déchets américains.

M. Anderson doit soulever la question à la réunion du Conseil de l'ALENA pour la coopération environnementale, à Mexico, jeudi et vendredi, a indiqué M<sup>me</sup> Morgan. Il va suggérer de discuter du développement d'une « approche nord-américaine » de modes de traitement des déchets dangereux qui soient respectueux de l'environnement, a-t-elle ajouté.

Selon M<sup>me</sup> Morgan, le ministre ne peut intervenir directement



Le ministre canadien de l'Environnement David Anderson.

pour faire cesser l'enfouissement de déchets toxiques, parce que le traitement des déchets relève de la compétence des provinces.

En vertu d'une entente Canada / États-Unis sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, le gouvernement fédéral a pour seule obligation de s'assurer que la province réceptrice a approuvé l'importation des déchets.

M<sup>me</sup> Morgan a dit qu'Ottawa encourage les provinces à adopter volontairement des normes communes pour le traitement sûr des déchets toxiques, mais que des normes valables pour l'ensemble du continent seraient la meilleure solution.

Reste à voir quelle sera la réaction des partenaires du Canada au sein de l'ALENA.

Selon des défenseurs de l'environnement, le gouvernement canadien est lié par la Convention de Bâle, qui oblige les pays importateurs à s'assurer que les déchets sont traités de façon adéquate.

Ottawa devrait assumer ses responsabilités et intervenir si les règlements provinciaux manquent de rigueur, disent-ils. D'autres estiment que les gouvernements devraient axer leurs efforts sur la façon de réduire la production de déchets dangereux.

Le traitement des déchets est un secteur d'activité lucratif, et certaines compagnies canadiennes aimeraient bien tirer profit du marché américain, croit Paul Muldoon, de l'Association canadienne du droit de l'environnement.

À son avis, les gouvernements devraient plutôt se demander « s'il s'agit là d'une industrie que nous voulons encourager ».

## Un agent de la Gendarmerie royale accusé de meurtre

RAYMOND GERVAIS

JOCELYN HOTTE, 42 ans, auteur présumé de la fusillade de samedi soir survenue sur l'autoroute Métropolitaine et qui a fait un mort et trois blessés, a été formellement accusé hier au palais de justice de Montréal du meurtre prémédité de son ex-amie Lucie Gélinas, 37 ans, et de trois tentatives de meurtre.

Hotte, un agent de la Gendarmerie royale du Canada affecté à la protection des personnalités canadiennes et des diplomates étrangers à Montréal, a été appréhendé peu de temps après le drame par des policiers de la Sûreté du Québec qui l'avaient pris en filature, ayant été témoins de l'attentat.

Son avocat, M<sup>e</sup> Éric Dows, a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité au nom de son client et a choisi un procès devant juge et jury. Hotte, qui demeurera incarcéré jusqu'à son enquête sur cautionnement prévue pour jeudi, sera détenu à l'Institut Philippe-Pinel. C'est du moins la recommandation qu'a faite hier le juge Bernard Grenier, de la Cour du Québec. Toutefois, M<sup>e</sup> Dows a précisé au tribunal qu'il avait téléphoné à Pinel où on lui a dit que le centre de détention était complet. L'avocat désire que son client y soit incarcéré afin d'y subir un examen psychiatrique et pour que sa vie ne soit pas menacée. Comme il est policier, il doit être placé en isolation pour ne pas avoir de contact avec la population carcérale.

Menotté, vêtu d'un polo, les cheveux en broussaille et les yeux hagards, Hotte, un gaillard athlétique, ne semblait pas réaliser hier ce qui se passait.

En plus d'une accusation de meurtre prémédité sur son ex-amie, Hotte doit aussi faire face à trois accusations de tentative de meurtre contre Pierre Mainville, Hugues Ducharme et David Savard, qui se trouvaient à bord de l'automobile conduite par Lucie Gélinas au moment de la fusillade. Un des blessés a reçu son congé de l'hôpital, tandis que les deux autres sont toujours hospitalisés, ayant été blessés grièvement.

Hier matin, l'enquêteur principal, Jacques Saint-Pierre, de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, n'a pas voulu préciser combien de coups de feu ont été tirés lors de l'attentat de samedi, précisant que l'enquête n'était pas terminée, pas plus que les tests balistiques. Il a toutefois admis que les projectiles avaient été tirés à partir d'une arme semi-automatique. L'enquêteur a précisé que le pistolet de service du policier de la GRC que l'accusé avait en sa possession au moment du drame, pouvait contenir jusqu'à 15 balles selon le chargeur utilisé. Il n'a pas voulu préciser le calibre, mais les armes des policiers de la GRC sont habituellement de calibre 9 mm de marque Smith & Wesson.

Hotte, qui compte près de 17 ans de service au sein de la police fédérale, avait rompu avec M<sup>me</sup> Gélinas il y a quelques semaines et semblait très affecté par la séparation. Hotte est entré dans la GRC après avoir été membre des Forces armées canadiennes pendant plusieurs années. Il est père de deux enfants. Lucie Gélinas avait trois enfants de huit à 14 ans.

## Santé: débrayage en Nouvelle-Écosse

Presse Canadienne

HALIFAX — Des centaines de Néo-Écossais qui devaient subir des interventions mineures ou des tests à l'hôpital ont eu une mauvaise surprise hier, quand des syndicats de travailleurs de la santé d'un peu partout dans la province ont débrayé sans prévenir pour appuyer d'autres travailleurs en conflit avec le gouvernement provincial.

Concierges, employés des cuisines et techniciens en rayons X, membres notamment du Syndicat canadien de la fonction publique et du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile, ont dressé des piquets de grève et distribué des tracts pour manifester leur soutien aux employés de la région de Halifax qui s'apprentent à débrayer demain. En début d'après-midi, le conseil des relations de travail de la province avait ordonné aux protestataires de retourner au travail. Des chirurgies de remplacement de hanches et de genoux, ont été annulées, de même que des prises de sang, des ultrasons et des rayons X. À au moins un endroit, des patients ont été renvoyés chez eux à cause des débrayages. Les travailleurs du SCFP et des TCA n'ont pas le droit de grève, mais ils disent avoir voulu exprimer leur opposition à un projet de loi controversé et devant être adopté jeudi.

| ALCOOL À LA BARRE |

# Pas de quartier cet été sur les plans d'eau

RAYMOND GERVAIS

**Les plaisanciers doivent se le tenir pour dit : l'alcool à la barre est aussi grave que l'alcool au volant, et les policiers appliquent désormais la tolérance zéro.**

Hier après-midi, il faisait chaud sur le fleuve Saint-Laurent et c'est par centaines que les plaisanciers s'adonnaient à leur sport préféré. Toutefois, certains capitaines ont dû se soumettre au test de dépistage d'alcool et au moins une personne s'est retrouvée menottes aux poignets et en état d'arrestation.

Le Conseil québécois du nautisme, en collaboration avec les différents corps policiers du Québec et la Garde côtière canadienne, a procédé hier à une opération policière visant à contrer l'alcool à la barre.

Sur le fleuve, à la hauteur de Pointe-aux-Trembles, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada ont intercepté 53 embarcations et vérifié l'identité de 191 personnes. Cinq ont dû se soumettre à un test de dépistage de l'alcool et un plaisancier y a échoué. Il a été immédiatement mis en état d'arrestation et été amené au Centre d'enquête Est du SPCUM afin d'y subir un test de dépistage plus sophistiqué.

L'agent Martin Langlois, du SPCUM, a indiqué que le marin avait soufflé dans un appareil ajusté pour détecter 0,10 ml d'alcool dans le sang et qu'il avait



PHOTO VALÉRIE REMISE, La Presse

**Menottes aux poignets, ce plaisancier est amené au poste de police afin d'être soumis à un test plus poussé de dépistage d'alcool.**

échoué au test. Cet appareil possède trois gradations : négatif, avertissement et échec.

Les policiers ont de plus dressé 12 constats d'infraction, trois se rapportant à l'absence ou à l'insuf-

fisance de vêtements de flottaison pour le nombre de passagers à bord. Cette infraction entraîne automatiquement une amende de 200 \$ plus 52 \$ de frais. Cinq constats ont été rédigés pour ne pas

avoir eu d'extincteur à bord. Cette infraction entraîne également une amende totalisant 252 \$. Des infractions se rapportant à des feux de navigation défectueux, à l'absence de torche électrique, de ligne

d'attrape flottante et de carte de conducteur ont aussi été relevées. Ces différentes infractions entraînent des amendes totalisant 136 \$.

Le sergent Mario Gauthier, de la section nautique du SPCUM, a expliqué que les plaisanciers qui sont interceptés alors qu'ils ont les capacités affaiblies par l'alcool sont soumis aux mêmes règles que les automobilistes. S'ils sont reconnus coupables, leur permis de conduire est automatiquement révoqué pour une période d'un an au Québec. Mais dès le constat de l'infraction, le conducteur pris en défaut voit son droit de conduire un véhicule suspendu pour deux semaines. S'il se fait intercepter durant cette période de probation, son véhicule est saisi et il écope d'une amende de 1800 \$. De plus, une amende dont le montant demeure à la discrétion de la cour lui est imposée. Le plaisancier aura également un casier judiciaire puisque l'infraction relève du Code criminel.

L'époque où tout était permis sur l'eau est maintenant révolue. Plus question de prendre une bière en conduisant. La consommation d'alcool n'est pas interdite dans une embarcation, mais le pilote doit s'abstenir en conduisant et ne jamais dépasser la limite de 0,08.

Par ailleurs, tous les conducteurs d'embarcation de moins de quatre mètres de longueur, y compris les motomarines, doivent posséder leur carte de conducteur d'embarcation d'ici le 15 septembre 2002. Tous les autres doivent suivre leur cours d'ici le 15 septembre 2009 afin de se conformer à la nouvelle législation adoptée en 1999.

| DROITS D'AUTEUR |

## Ottawa amorce un examen de sa loi

Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral amorce un processus de consultation et de réforme destiné à dépeussier la loi canadienne sur le droit d'auteur.



Brian Tobin

« Le Canada a besoin d'un cadre qui s'adapte continuellement à l'évolution rapide de l'environnement numérique », a indiqué vendredi le ministre de l'Industrie, Brian Tobin.

« Un régime de calibre mondial pour le droit d'auteur peut aider le Canada à faire croître Internet, le commerce électronique et l'apprentissage en ligne dans notre pays », a ajouté le ministre.

Dans le cadre du processus de réforme, le gouvernement fédéral publie d'abord deux documents de consultation : les droits d'auteur dans le contexte numérique, et la retransmission des signaux radio et télé sur Internet. On peut commenter ces documents de consultation jusqu'en septembre prochain.

Le président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, Michael McCabe, s'est réjoui du processus. Selon lui, la réforme de la loi permettra une fois pour toutes de savoir si on peut diffuser sans autorisation des émissions de télévision sur Internet.

La Loi sur le droit d'auteur est entrée en vigueur en 1924 et a été modifiée pour la première fois en 1931, puis en 1988 et en 1997. Un article de la loi de 1997 oblige le ministre de l'Industrie à faire rapport sur le fonctionnement de la loi au plus tard en septembre 2002.

## Les journalistes pigistes du Québec applaudissent un jugement américain

PASCALE BRETON

**La décision rendue hier par la Cour suprême des États-Unis concernant les droits d'auteur apporte un vent d'espoir aux journalistes indépendants du Québec.**

Dans une décision rendue par sept juges contre deux, la cour américaine a tranché : les journaux et magazines devront obtenir l'autorisation des auteurs avant de reproduire leurs oeuvres sur Internet, cédéroms et autres sites électroniques. Une décision qui met fin à une bataille juridique de sept ans pour les pigistes américains.

Au Québec, c'est aussi depuis le milieu des années quatre-vingt-dix que les pigistes ont commencé à réfléchir à la question. Ils ont entrepris des démarches judiciaires pour obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif. La décision rendue hier chez nos voisins du Sud ravive leur certitude.

« Il nous faudra étudier le jugement en profondeur avec nos procureurs, mais il

semble nous donner raison dans le sens où on ne peut utiliser indûment le matériel d'un journaliste. Tout auteur a le droit de savoir ce qu'on fait de son matériel », a commenté hier Chantale Larouche, présidente de la Fédération nationale des communications (FNC), un regroupement de syndicats de journalistes affilié à la CSN.

La Cour suprême des États-Unis a conclu que la reproduction de textes dans des médias électroniques constitue une violation de la loi de 1976 concernant les droits d'auteur.

« Les principes poursuivis sont la reconnaissance du fait que la loi prévoit que les auteurs sont seuls décideurs. Le jugement met en cause des droits moraux et économiques à un moment où l'on assiste à une multiplication des nouvelles technologies », a rappelé M<sup>me</sup> Larouche.

Au cours des dernières années, plusieurs décisions similaires ont été rendues un peu partout dans le monde. « Dans 98 % des cas, les jugements qui ont été rendus sont favorables aux auteurs », a indiqué Lyne Fréchet, présidente de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ).

Les lois canadiennes et américaines

concernant les droits d'auteurs diffèrent légèrement. Aux États-Unis, les éditeurs ont argumenté entre autres que la loi de 1976 prévoit qu'une reproduction est possible s'il s'agit d'une « révision » de l'oeuvre originale. Le jugement rendu hier a plutôt tranché qu'il s'agit d'une deuxième publication de la même version d'une oeuvre, sur un support différent.

« Nous attendions la décision avec impatience, surtout qu'elle vient d'un des plus grands pays du monde. Elle est d'une extrême importance parce qu'elle est favorable aux pigistes, mais même si elle ne l'avait pas été, on ne pouvait passer à côté », a ajouté M<sup>me</sup> Fréchet en soulignant qu'il est impossible de présumer ce qui se passera maintenant au Québec.

La présidente de l'AJIQ s'est dite déçue devant la réaction des éditeurs américains, qui clament que le public sera le grand perdant à la suite du jugement de la Cour suprême. « Nous ne voulons pas que le public soit pénalisé. Nous souhaitons que les oeuvres soient accessibles au moindre coût possible, mais que ce ne soit pas seulement aux auteurs d'en payer la note », a-t-elle déclaré, invitant une fois de plus les éditeurs québécois à s'asseoir pour trouver un terrain d'entente.



PIERRE FOGLIA

La chronique de Pierre Foglia sera de retour le 7 juillet.

**loto-québec** résultats

<b>Loto 6/49</b>	Tirage du 2001-06-23	GAGNANTS	LOTS
03 15 24 36 42 47		6/6 3 5/6+ 8 5/6 403 4/6 16 192 3/6 260 218	666 666,70 \$ 74 534,90 \$ 1 183,70 \$ 56,40 \$ 10,00 \$
Numéro complémentaire: 49		Ventes totales: 14 616 396 \$ Prochain Gros lot: 2 000 000 \$	
<b>Quebec 4/9</b>	Tirage du 2001-06-23	GAGNANTS	LOTS
07 26 34 35 39 41		6/6 0 5/6+ 0 5/6 22 4/6 910 3/6 18 014	1 000 000,00 \$ 50 000,00 \$ 500,00 \$ 50,00 \$ 5,00 \$
Numéro complémentaire: 14		Ventes totales: 594 317,00 \$	
<b>Promotion Double Jeu*</b>	Tirage du 2001-06-23	22 34 35 37	
*Seules les sélections participant au Loto 6/49 et au Québec 4/9 sur le même billet sont admissibles à la promotion.		GAGNANTS 52	LOT 192,31 \$
<b>PANCO</b>	Tirage du 2001-06-24	07 11 15 16 19 21 30 34 35 38 42 43 45 56 59 60 61 63 67 68	
<b>Quintessence</b>	Tirage du 2001-06-24	3 339	NUMÉRO: 546489
<b>Extra</b>	Tirage du 2001-06-24	4 5184	NUMÉRO: 566551
<b>Le jeu doit rester un jeu.</b>			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.			
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec			

**SOLDES**

COLLECTION FEMME ENCEINTE

FORMES PARIS

2185, rue Crescent, Montréal (514) 843-6996

**peinture MICCA inc.** FABRIQUÉ AU QUÉBEC

**Ça donne le goût!**

**du 20 juin au 6 juillet**

\$ 23,95	\$ 21,95	\$ 20,95
DÉTAIL SUGGÉRÉ \$29,95	DÉTAIL SUGGÉRÉ \$24,95	DÉTAIL SUGGÉRÉ \$24,95
- LATEX ACRYLIQUE - FINI SATINÉ - SUPER LAVABLE - ANTI-ÉCLABOUSSURE * PLUS DE 2000 COULEURS	- LATEX ACRYLIQUE - FINI MAT - UNE COUCHE - SUPER LAVABLE - ANTI-ÉCLABOUSSURE - ANTI-JAUNISSEMENT	- APPRÊT LATEX - SUPER ADHÉRENT - UNE COUCHE - POUR TOUTES LES SURFACES SAUF LE MÉTAL
\$ 23,95	\$ 49,95	\$ 59,95
DÉTAIL SUGGÉRÉ \$29,95	DÉTAIL SUGGÉRÉ \$64,95	DÉTAIL SUGGÉRÉ \$75,95
- LATEX ACRYLIQUE - FINI PERLE - SUPER LAVABLE - ANTI-ÉCLABOUSSURE * PLUS DE 2000 COULEURS	- Fini mat à plafond - Couche d'apprêt blanc	- Fini velour blanc - Fini perle blanc - Fini semi-lustre blanc
<b>EXPERTS EN PEINTURE</b>		
*FRAIS DE COLORATION EN SUS.		
<b>Brossard</b> • 8245, boul. Tachereau, #A-18 (450) 672-5135	<b>Repentigny</b> • 370, Notre-Dame (450) 581-1700	<b>Ottawa</b> • 855, ave. Industrial, unité 11 (613) 736-1117
<b>Chicoutimi</b> • 784, boul. Barrette (418) 696-0948	<b>Rivière-des-Prairies</b> • 9141, M.-Duplessis (514) 648-2886	<b>St-Eustache</b> • 150, 8 <sup>e</sup> Rue (819) 764-6362
<b>Drummondville</b> • 420, rue Saint-Jean (819) 477-7927	<b>Rouyn-Noranda</b> • 384, boul. Artur-Sauvé (450) 472-8290	<b>St-Laurent</b> • 9110, boul. Henri-Bourassa O. (514) 333-8502
<b>Gatineau</b> • 851-A, boul. Saint-René O. (819) 568-3404	<b>St-Léonard</b> • 4885, rue Jarry E. (514) 321-7550	<b>Sherbrooke</b> • 2841, rue King O. (819) 823-1726
<b>Laval</b> • 1740, St-Elzéar O. (450) 686-1740	<b>Trois-Rivières</b> • 2150, boul. Bellefeuille (819) 373-1623	
<b>Magog</b> • 1747, Sherbrooke (819) 868-6977		
<b>Montréal-Nord</b> • 5100, rue Charlevoix (514) 323-5951		
<b>N.D.G.</b> • 6020, Saint-Jacques (514) 369-6556		

# Ces fameux problèmes d'érection..

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

QUATRE-VINGT POUR CENT des hommes ayant du mal à avoir une érection sont trop gênés pour en informer leur médecin, croyant souvent « que tout se passe dans leur tête » alors qu'un problème de santé est presque toujours en cause. Et que ce problème — diabète, tabagisme, hypertension, sclérose en plaques, etc. — devrait être soigné.

« La plupart des gens pensent encore que la dysfonction érectile est due au stress ou à un autre facteur psychologique. Ils doivent savoir que c'est la pointe de l'iceberg, qu'elle cache un autre problème physique ou organique dans 90 % des cas », dit en entrevue le Dr Serge Carrier, du Conseil sur la santé sexuelle de l'homme, en citant une enquête sur la sexualité de 3009 Canadiens transmise hier, au congrès de l'Association canadienne d'urologie, à Toronto.

D'après le professeur adjoint de l'Université McGill, le Conseil avait besoin d'être fixé quant à la proportion de Canadiens (27 %) et de Québécois (23 %) souffrant de dysfonction érectile.

La compagnie pharmaceutique Pfizer, qui a subventionné l'enquête menée par Léger Marketing, espère pour sa part augmenter les ventes de Viagra, un médicament contre l'impuissance qui génère d'énormes profits (1,5 million de prescriptions au Canada seulement). La petite pilule bleue a beau être ultraconnue, son fabricant s'est lancé dans une

vaste offensive publicitaire aux États-Unis, où l'on voit politiciens et beaux jeunes hommes dire : Osez ! Au Canada, où la loi interdit d'annoncer les médicaments, Pfizer doit procéder de façon détournée, notamment en subventionnant des recherches et leur diffusion. La plupart des données diffusées hier par la firme de relations publiques Edelman ont donc trait à l'impact dévastateur de la dysfonction sur la relation de couple, sur l'estime de soi, etc.

Mais ces visées marketing ne choquent pas le Dr Carrier. Car depuis que le Viagra est connu, on estime que de 20 % à 25 % des hommes atteints osent se confier à leur médecin, contre de 8 % à 10 % auparavant. Et « l'intérêt principal de l'étude, c'est de sensibiliser les gens, dit l'urologue. S'ils continuent de penser que la dysfonction est un problème de stress ou de vieillissement, ils ne consulteront pas. Chaque année, je découvre un diabète qui n'était pas connu. Et un diabète, si on ne le traite pas, ce sont d'autres complications : la vessie, les yeux, les reins... »

Le Dr Carrier espère par ailleurs que l'enquête poussera ses confrères à questionner directement leur patient, puisque 80 % des hommes disent qu'ils mettraient leur gêne de côté si leur médecin prenait les devants.

« L'étude montre que les couples ont plus de mal à parler de performance sexuelle que d'infidélité », souligne par ailleurs l'urologue. Chose certaine, les deux sexes ne partagent pas la même perception : environ 27 % des hommes disent souffrir de dysfonction



Photothèque, La Presse

**Une enquête sur la sexualité de 3009 répondants révèle que 27 % des Canadiens et 23 % des Québécois souffrent de dysfonction érectile. La compagnie pharmaceutique Pfizer, qui a subventionné l'enquête, espère augmenter les ventes de Viagra...**

alors que 32 % des femmes affirment que leur conjoint en souffre (au Québec, l'écart

## Des chiffres

- > Canadiens impliqués dans une relation : 74 % (dont 84 % cohabitent)
- > Canadiens n'ayant pas eu de relation sexuelle dans la dernière année : 23 %
- > Nombre moyen de partenaires sexuels : 8,2 pour les hommes et 4,2 pour les femmes.
- > Canadiens ayant une relation sexuelle au moins une fois par semaine : 68 %.

est frappant : 23 % contre 39 %). « Les hommes tendent à nier le problème. Les femmes sont plus précises. Elles nous aident plus quand on traite et qu'on souhaite savoir si ça marche », commente le Dr Carrier.

Il faut savoir que le Viagra n'est pas miraculeux : 20 % des patients se rabattent ainsi sur les anciennes méthodes : pompes, prothèses, injections. Hier, lors du congrès auquel assistait le Dr Carrier, un médecin du Centre hospitalier de l'Université de Montréal a annoncé qu'il testait un nouveau remède oral, le Cialis, qui éliminerait les problèmes d'érection pour 24 heures d'affilée. « C'est une bonne nouvelle, a commenté le Dr Carrier. Dans les prochaines années, on pourra traiter la dysfonction érectile comme l'hypertension, avec plusieurs produits. »



Photo PC

**Bill Clinton n'a pas eu droit qu'aux habituelles poignées de main, hier à Toronto. Des membres des communautés juives et rwandaises de la Ville reine ont accueilli l'ex-président américain chacun à leur façon.**

## Des manifestants accueillent Clinton à Toronto

Presse Canadienne

TORONTO — Les survivants de deux des plus grandes tragédies humaines du XX<sup>e</sup> siècle se sont rassemblés sur les lieux d'une salle de concert du centre-ville de Toronto hier, afin d'accueillir, chacun à leur façon, l'ancien président américain Bill Clinton.

Les membres de la communauté juive torontoise s'étaient déplacés afin d'entendre M. Clinton pronon-

cer un discours. Quant à eux, les résidents de la métropole canadienne originaires du Rwanda manifestaient contre l'inaction de l'ex-dirigeant tandis que la guerre civile faisait rage dans leur pays, en 1994.

« Les Américains n'ont rien fait », a lancé Evariste Sibomana, qui a fuit l'Afrique peu après que plus d'un million de Hutus modérés et de Tutsis eurent été massacrés par les extrémistes hutus, il y a sept ans.

« Face à des gens se servant de machettes, 100 marines américains armés de mitrailleuses auraient facilement pu stopper le génocide, mais ils ne le voulaient pas », a-t-il ajouté.

À titre de conférencier, Bill Clinton était l'invité de la section canadienne de Yad Vashem, organisation internationale ayant pour mandat de perpétuer la mémoire des six millions de juifs victimes de l'Allemagne nazie, durant la Seconde Guerre mondiale.

Toutefois, cette seconde visite en sol canadien de l'ancien président américain, depuis qu'il a quitté ses fonctions en janvier, a divisé les deux communautés, dont les membres se sentent habituellement liés par un passé similaire.

Plusieurs heures avant que M. Clinton ne se soit présenté sur la scène du Hummingbird Centre, des douzaines de manifestants faisaient le pied de grue en face de celui-ci, brandissant des pancartes sur lesquelles étaient inscrits des slogans tels que « Clinton Go Home » et « L'ignorance n'est pas une excuse ».

Autant de policiers armés, sinon davantage, se trouvaient également sur les lieux.

**CRTC** **AUDIENCE DU CRTC** **Canada**

Le CRTC vous invite à participer à une audience publique qui débutera le 24 juillet 2001 à 9 h, à l'Administration centrale du CRTC, 1 prom. du Portage, Hull (Qc), afin d'étudier ce qui suit: **L'ENSEMBLE DU CANADA. BELL GLOBEMEDIA INC.** demande l'autorisation de changer la structure de propriété du service national de télévision spécialisée de catégorie 1, appelé «Travel TV». Suite au changement, Travel TV deviendra la propriété exclusive de CTV. **EXAMEN DE LA DEMANDE:** 9, Channel Nine Court, Scarborough (Ont.), 9, CHICOUTIMI, TROIS-RIVIÈRES/SHAWINIGAN, SHERBROOKE, HULL, MONTRÉAL (Qc). **TELEMEDIA RADIO INC.**, au nom de 3903010 Canada Inc. (Newco), demande l'autorisation de procéder à une réorganisation corporative suivant laquelle Télémedia incorporera une nouvelle société (Newco) qui sera une filiale à part entière de Télémedia. Pour plus d'informations et pour connaître les localités où examiner les demandes, veuillez consulter l'avis d'audience publique. 10. **MONTRÉAL (Qc). STANDARD RADIO INC.** demande l'autorisation d'obtenir des licences visant l'exploitation d'entreprises de radio numérique de transition à Montréal. **EXAMEN DES DEMANDES:** Stations CJAD et CJFM-FM, 1411, rue du Fort, Montréal (Qc). 17. **L'ENSEMBLE DU CANADA. G AND M BUSINESS NEWS HOLDINGS LIMITED** demande l'autorisation d'acheter 50% des actions de la société Report on Business Television (ROBT), une société en nom collectif qui est la propriété bénéficiaire de Global Communications Limited; et d'obtenir une nouvelle licence selon les mêmes conditions. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'avis d'audience publique. **EXAMEN DE LA DEMANDE:** Torys, 27e étage - réception, Maritim Life Tower, Toronto-Dominion Centre, 79, rue Wellington O., Toronto (Ont.). Si vous voulez appuyer ou vous opposer à une demande, vous pouvez écrire à la Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2. Vous pouvez également soumettre votre intervention par fax au (819) 994-0218 ou par courriel au: [procedure@crtc.gc.ca](mailto:procedure@crtc.gc.ca). Vos commentaires doivent être reçus par le CRTC au plus tard le **9 juillet 2001** et **DOIVENT** inclure la preuve qu'une copie a été envoyée au requérant. Pour plus d'information: 1-877-249-CRTC (sans frais) ou Internet: <http://www.crtc.gc.ca>. Document de référence: Avis d'audience publique CRTC 2001-6-1.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

**SOLARIUMS** **SPECIAL DU MOIS DE JUIN**

**Zytco** **30 % d'ESCOMPTE**

SUR ACHAT DE STORES SUN-BLOCK À L'ACHAT D'UN SOLARIUM

TROIS-SAISONS, QUATRE-SAISONS

CLASSIQUE, CATHÉDRALE, EUROPÉEN, CONSERVATOIRE, VICTORIEN, ALUMINIUM

CÉDRE, ARÈTES OU RECOURBES

4940 CHEMIN BOIS-FRANC, ST-LAURENT, Q.C., H4S 1A7

NOUVEAU VERRE-SUR-150-BLOCK

NOUVEAU MODÈLE 2001

514-335-2050  
800-361-9232

**CARON** **LIBRAIRIE**

**FERMETURE 50%**

AUSSI DES MILLIERS DE LIVRES À \$1.00

1246 rue St-Denis

**loto-québec résultats**

**Extra**

Tirage du 2001-06-25

17	20	21	24	26
32	34	35	41	45
46	47	51	54	57
60	65	66	67	68

305 7184

Tirage du 2001-06-25

NUMÉRO: 611040

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité. T.V.A., LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

### AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

#### AVIS PUBLIC

## Ville de Montréal

### Service des immeubles ERRATUM

Dans la parution de son avis public du 20 juin dernier, selon l'Appel d'offres intitulée : **INDEX B-7587-05 : Ateliers du 3444, boulevard Saint-Joseph Est - Aménagement d'une salle à manger, de vestiaire et d'un bloc sanitaire - Soumission # 5047**, une erreur s'est glissée.

En effet, dans la 2<sup>e</sup> colonne, à la ligne **Renseignements**, on aurait dû lire le numéro de téléphone suivant :

— M. François Lafontaine, arch. (514) 527-3658 au lieu de (514) 527-8658.

Nous vous prions de vouloir nous excuser des incon vénients que cette erreur aurait pu causer.

Montréal, le 26 juin 2001

Diane Charland,  
Greffière



## Voyage Facile.

### Profitez de nouveaux vols domestiques sans escale à destination de Charlotte et au-delà.

Dès le 8 juillet, vous pouvez désormais facilement transiter par Charlotte pour rejoindre plus de 60 destinations. Mais dépêchez-vous, le billet doit être acheté avant le 29 juin à minuit. Renseignez-vous auprès de US Airways® au 1-800-428-4322. Pour effectuer vos réservations en français, composez-le 1-800-432-9768, numéro de télécopieur 1-800-245-2966. Vous pouvez aussi faire votre réservation par votre agence de voyages ou réserver sur le site internet d'accueil [usairways.com](http://usairways.com). Jusqu'au 30/9/01, vous pouvez doubler vos Dividend Miles® sur les vols sans escale assurés par la compagnie Mesa Airlines entre Montréal et Charlotte.



[usairways.com](http://usairways.com)

**DOUBLE DE MILES:** Offre valable sur tous les vols sans escale d'US Airways Express® entre Montréal et Charlotte, Caroline du Nord entre le 8/7-30/9/01. Enregistrement obligatoire. Pour profiter de cette offre, les participants au programme Dividend Miles d'US Airways peuvent composer le 1-800-872-4738 et sélectionner le Numéro de demande de bonus 2319 avant leur départ. Cette offre ne peut être combinée avec d'autres offres promotionnelles. Toutes les modalités et conditions du programme Dividend Miles sont applicables. 26/6/01

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*

26 juin 2001

Page A7 manquante

En 1974, le hockey mineur au Québec comptait 7170 équipes de hockey. N'en reste plus que 3332. En 26 ans, le Québec a donc perdu 3838 équipes. C'est énorme et les gens de la fédération de hockey sur glace ont raison de s'inquiéter. Après études, sondages, consultations de toutes sortes et bien des tergiversations, ils ont décidé de passer à l'action et de redonner aux enfants le plaisir de jouer au hockey en obligeant, d'ici deux ans, toutes les équipes à jouer selon la formule Franc-Jeu où non seulement la performance des équipes compte, mais aussi le comportement (des points sont accordés aux équipes les moins punies). Dans le milieu du hockey, il ne s'agit pas d'un virage, mais d'une véritable révolution. Aujourd'hui, le dernier volet de cette série de trois.



Photo BERNARD BRAULT, La Presse ©

La dénatalité et la diversité des activités aujourd'hui offertes aux jeunes sont en haut de liste des raisons qui expliquent la baisse de popularité du hockey organisé. Mais il y a plus. Jouer au hockey coûte cher et les jeunes doivent souvent répondre à la fois aux exigences de leurs parents et aux attentes des entraîneurs.

## Le hockey en chute libre...



**MICHEL BLANCHARD**

### LA RAGE DU BALLON ROND

SAM 1 > La mondialisation du Québec

DIM 2 > Terrains: Montréal innove

MAR 3 > Le hockey en chute libre

La popularité du hockey est à la baisse et les gens de Hockey Québec s'inquiètent. Sérieusement à part ça.

En 1974-1975, 7170 équipes de catégories atome à midjet étaient dûment enregistrées à la fédé. N'en restait plus que 6119 en 1978-1979; que 4204 en 1987-88; 3878 en 1996-97 et seulement 3332 en 2000-2001.

Non seulement les jeunes délaissent le hockey, mais ils le délaissent de plus en plus. Bref, au Québec, pays de neige et de glace, la popularité du hockey est en chute libre.

« Sur qu'on s'interroge sur les raisons qui incitent les jeunes à délaissé le hockey, commente Guy Blondeau, directeur général de Hockey Québec. Nous ressentons un urgent besoin de nous repositionner. Des études sont en cours, d'autres ont déjà été faites et la grande conclusion à la laquelle on arrive, c'est que le hockey est trop compétitif. Il est donc urgent de redonner aux enfants le plaisir de jouer au hockey pour le plus pur plaisir que cela procure. D'où notre décision d'imposer la formule Franc-Jeu (lire autre texte) à toutes les équipes de toutes catégories d'ici deux ans. »

Il ne parle pas ici d'une changement radical, mais de véritable révolution. C'est un récent sondage effectué par la maison Léger et Léger pour le compte de l'Association des aré-

nas du Québec qui a incité les gens de la fédération à agir.

Les principaux objectifs de l'étude étaient d'identifier les causes à l'origine de l'abandon du hockey organisé, d'identifier les causes à l'origine de la non-pratique du hockey et de tenter de déterminer dans quelle mesure l'évolution démographique au Québec peut s'avérer un facteur explicatif de la situation.

Dans ce sondage, deux raisons principales ont été évoquées pour expliquer la baisse de participation que connaît le hockey : la dénatalité et la diversité des activités offertes aux jeunes.

Mais à la lumière des questions posées à quelques parents de joueurs qui ont délaissé le hockey, les coûts élevés inhérents à la pratique du hockey, la pression exercée chez les participants autant par les entraîneurs que par les parents eux-mêmes et le haut degré de violence que l'on y retrouve sont d'autres facteurs qui incitent les jeunes à se tourner vers d'autres sports.

■ ■ ■

Parlons un peu de sous.

S'il en coûte entre 50 et 125 dollars pour inscrire son enfant dans une ligue de soccer, au hockey il en coûtera de trois à quatre fois plus cher.

Au hockey, si un enfant atteint le niveau AA, c'est un minimum de 800 \$, en inscription seulement, que les parents devront déboursier par saison.

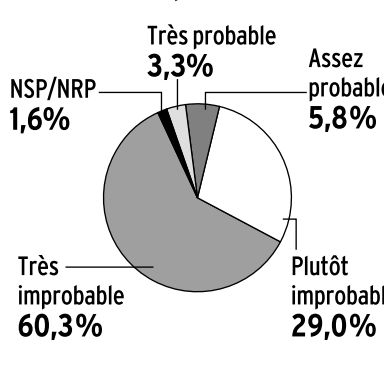
Au soccer, suffit d'une paire de souliers et de protecteurs aux chevilles, coût approximatif 100 dollars, pour lancer un jeune dans l'action.

Au hockey, il en coûtera de quatre à cinq fois plus. Un équipement qu'il faudra par surcroît renouveler à tous les deux ou trois ans.

Au hockey, si votre enfant à la mauvaise idée de vouloir garder les buts, alors là, c'est la catastrophe, comme nous l'explique la mère de Patrice Dionne.

### SONDAGE

> Diriez-vous qu'il est probable, assez probable, plutôt improbable ou très improbable que votre jeune commence à jouer au hockey organisé d'ici les deux prochaines années?



« Patrice a neuf ans. Son équipement de gardien, acheté usagé, doit aujourd'hui être remplacé. Ses jambières avaient coûté 600 dollars. Ses patins, 100 dollars. Son protecteur et son casque, 300 dollars. Comme nous n'avons pas les sous qu'il faut pour l'équiper en neuf, nous courons actuellement les aubaines. »

Mais plus que ce qu'il en coûte pour jouer au hockey, c'est la pression exercée par les entraîneurs et le degré élevé de violence que l'on y retrouve qui incitent souvent les jeunes à se diriger vers d'autres sports.

« Il est urgent que la fédération de hockey sur glace du Québec offre aux jeunes un autre modèle de hockey que celui offert par la Ligue nationale, explique Guy Blondeau. Notre hockey doit d'abord et avant tout devenir récréatif. Il faut que nos jeunes aient du plaisir à jouer au hockey. Vous savez, la pression ne vient pas seulement des entraîneurs, mais également des parents. Il y a des parents qui jouent à la loterie avec leurs enfants. Certains rêvent de les voir jouer un jour dans la Ligue nationale. La pression alors exercée chez les jeunes est énorme. Pas étonnant qu'il y ait tant de décrochage. »

« Nos entraîneurs doivent également être mieux formés et la fédé-

se doit d'assurer un suivi afin de mieux les encadrer. Un entraîneur qui ne véhicule pas les bonnes valeurs rendra les enfants malheureux et leur enlèvera le goût de jouer. »

■ ■ ■

Selon le sondage Léger et Léger mené il y a un an, la principale raison qui a incité les jeunes québécois à abandonner le hockey au cours des saisons 1998-99 et 1999-2000, c'est le goût de faire autre chose et d'essayer un autre sport. C'est le cas de 20 % des jeunes qui ont décidé de ne plus jouer au hockey. La deuxième raison évoquée, loin derrière la première, fait état de la difficulté à concilier le hockey et les exigences de l'école.

Les coûts élevés de l'inscription et des équipements viennent respectivement aux quatrième et dixième rangs.

Curieusement, si le hockey organisé est en nette perte de vitesse, le hockey non organisé (hockey de rue; hockey entre amis à la patinoire du coin; ligue de garage) suit la même tangente avec seulement 11,4 % d'adeptes, loin derrière la natation (44, %), le vélo (41 %), le soccer (34 %) et le basketball (19 %).

Parmi ceux qui n'ont jamais joué au hockey, c'est l'absence d'intérêt de ces jeunes (21 %) pour ce sport qui a incité les parents à ne pas les faire jouer au hockey.

Autres faits intéressants : > parmi ceux qui ont délaissé le hockey, l'impact du non-respect de certains certaines valeurs a grandement joué ou assez joué ;

> le fait que la victoire soit trop recherchée au détriment de la participation et du plaisir de jouer explique l'abandon dans 32,7 % des cas ;

> le fait de ne plus retrouver l'excitation et le plaisir de jouer a compté dans 41,6 % des cas ;

> la difficulté à être reconnu et apprécié par ses coéquipiers et entraîneurs a incité 24,9 % des jeunes à délaissé leur sport ;

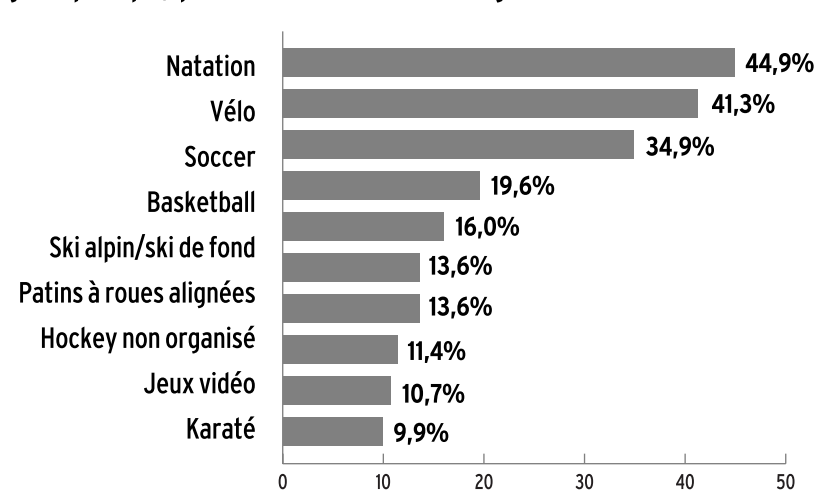
> le manque d'esprit d'équipe explique 24,8 % des abandons.

Enfin, parmi les contraintes personnelles et sociales, le goût de faire autre chose a grandement influencé ou assez influencé dans 33,3 % des cas de décrochage ; 25,2 % des abandons ont résulté d'une mauvaise expérience en particulier ; la pression exercée par les entraîneurs : 27 % et les difficultés à concilier le hockey et les exigences à l'école : 23,6 %.

Vivement Franc-Jeu.

### SONDAGE

> Peu importe la saison, quels sont les sports et activités de loisirs que votre jeune pratique, que ce soit dans un contexte organisé ou non ?



## Le « hockey débile » enfin mis à la porte

Hockey Québec compte sur sa formule Franc-Jeu pour redonner aux jeunes le plaisir de jouer

MICHEL BLANCHARD

Cinq études menées depuis 1979 ont clairement identifié les raisons qui incitent bon nombre de Québécois à ne pas jouer au hockey ou, après s'y être adonnés, à le délaissé :

- > le jeu est trop axé sur la compétition ;
- > les jeunes s'ouvrent à d'autres activités ;
- > les jeunes n'ont plus de plaisir à le pratiquer ;
- > le hockey coûte trop cher ;
- > le hockey est trop violent et trop rude ;
- > le comportement des entraîneurs et des parents laisse souvent à désirer .

En appliquant la formule Franc-Jeu, Hockey Québec est convaincue de pouvoir redonner aux jeunes le plaisir de jouer. La fédération est convaincue aussi de diminuer sensiblement les gestes violents et gratuits, donc de diminuer la violence et les blessures et de stopper l'exode des jeunes vers d'autres sports. En forçant les joueurs à faire preuve d'esprit sportif, elle privilégie les joueurs talentueux et force les entraîneurs et les parents à réviser leur position.

« Les entraîneurs sont des bénévoles, mais ce n'est pas parce que tu es bénévole que t'as le droit de commettre des idioties », dit Guy Blondeau, directeur de Hockey Québec. Le fair-play enfin récompensé, il sera donc bientôt fini le

temps où des gradins on entendait des « tue-le », des « plante-le » et autres calamités du genre.

Bientôt fini aussi le temps où une équipe pouvait gagner en intimidant les autres.

Dans deux ans donc, toutes les équipes affiliées à la fédération de hockey sur glace du Québec évolueront dans un circuit où la formule Franc-Jeu sera obligatoirement appliquée.

La formule Franc-Jeu récompense la bonne performance mais aussi le bon comportement. Actuellement, la bonne performance d'une équipe mène à la victoire et donne deux points au classement. Avec Franc-Jeu, la bonne performance donne toujours deux points au classement, mais le bon compor-

tement procure également deux points.

Une équipe obtient deux points au classement pour bon comportement quand elle a écopé au cours d'un match seize minutes et moins en pénalités.

C'est simple, mais s'agissait d'y penser.

Dans les circuits où la formule est déjà en vigueur, on a noté une nette baisse du nombre de blessures et une nette amélioration de la qualité du jeu. Chez les atomes, le nombre de pénalités a diminué de 23 % ; de 35 % chez les pee-wee ; de 13 % chez les bantam et de 17 % chez les midjet. On a surtout noté à quel point les jeunes adoraient évoluer dans ce système.

Quand on note que par le passé,

au Québec seulement, il y avait 23 000 joueurs blessés par année et que 70 % de ces blessures étaient causées par des gestes illégaux (pénalisés ou non) et que le quart résultait de gestes illégaux pénalisés, on se rend tout de suite compte du bienfait de la formule Franc-Jeu.

Redonner aux enfants le plaisir de jouer au hockey...

« Tout est là. On veut du hockey civilisé. Propre. Où les parents n'auront pas à s'inquiéter de voir leurs enfants le pratiquer et où les enfants pourront s'y adonner sans craindre de se faire tabasser, » dit Guy Blondeau.

Faut applaudir à cette initiative de la fédé et espérer que chez nous le hockey reprenne enfin la place qui lui revient.

## Un autre député de l'Alliance quitte le parti

Andy Burton devient le 10<sup>e</sup> à tourner le dos à Day

Presse Canadienne

CALGARY — Un autre député, Andy Burton, a claqué la porte de l'Alliance canadienne, hier, dans ce que le parti a dénoncé comme un complot pour obliger le leader Stockwell Day à partir d'ici le mois de septembre.

Andy Burton, député de Skeena, en Colombie-Britannique, qui a été élu pour la première fois en novembre dernier, a annoncé sa décision à Calgary, où les députés dissidents étaient réunis pour élaborer leur stratégie.

« Je suis venu ici pour construire un Canada plus fort. J'en suis arrivé à la conclusion que mon parti ne peut pas faire cela aussi longtemps que M. Day demeurera le chef », a dit M. Burton aux journalistes.

Ce week-end, l'association allianciste du comté de Skeena avait voté une résolution donnant le feu vert à M. Burton pour quitter le parti et adhérer au groupe de neuf députés déjà expulsés du caucus pour avoir contesté le leadership de Stockwell Day.

À North Bay, en Ontario, où il se trouvait en prévision d'une rencontre, hier, avec l'association de comté de Nipissing, M. Day a reconnu sa déception et confié qu'il se sentait constamment la cible d'attaques.

« D'un point de vue personnel, (la défection d'Andy Burton) fait mal. Cela ne remplit pas mon cœur de joie », a déclaré M. Day, selon qui « un petit groupe de stratèges de coulisses tente de fomenter une crise à chaque semaine ».

La défection du député de Skeena crée en effet un trou dans le cabinet fantôme de M. Day, où M. Burton s'occupait des ressources naturelles et des pêches et océans pour la côte Ouest. Et elle porte à dix le nombre de dissidents — deux de moins que le nombre requis pour pouvoir former un parti officiel aux Communes.

Le leader adjoint de l'Alliance, Grant Hill, a peu après condamné les dissidents, leur reprochant de n'avoir pas attendu jusqu'au prochain congrès du parti, en avril, la révision prévue du leadership.

M. Hill les a aussi priés de mettre un terme à leurs attaques contre M. Day, au nom de la survie du parti.

Le député de Calgary Art Hanger, premier à avoir été expulsé du caucus après avoir remis en question le leadership de M. Day, juge significatif le fait qu'un tout nouveau député se joigne aux rebelles. « Le fait qu'il soit préoccupé, même en début de carrière politique, c'est signe que nous avons une crise de leadership dans le parti », a-t-il dit.

Selon le député Monte Solberg, il est encore trop tôt pour envisager la formation d'un nouveau parti avec les dissidents. « Je crois que pour nous, l'important est d'essayer d'être aussi efficaces que nous pouvons l'être avec dix députés, et ne pas trop mettre l'accent sur ce qui se passerait s'il y en avait 12 », a-t-il affirmé.

# Harris accusé d'avoir tourné le dos à la santé

Un ancien haut responsable montre du doigt le premier ministre à la commission d'enquête de Walkerton

Presse Canadienne

**WALKERTON — Selon l'ex-directeur de la santé publique de l'Ontario, le premier ministre Mike Harris semblait tourner le dos à la santé publique lorsqu'il l'a expulsé d'une réunion du cabinet. C'est ce qu'a affirmé le Dr Richard Schabas, dans un témoignage explosif devant la commission d'enquête sur la contamination de l'eau par la bactérie E. coli, à Walkerton, hier.**

Déplorant l'attitude des conservateurs devant la santé publique, le Dr Schabas a soutenu que ce gouvernement méprisait les institutions publiques et ceux qui y travaillent.

L'ancien haut responsable de la santé publique a raconté que le ministre de la Santé de l'époque, Jim Wilson, lui avait demandé, en mai 1997, d'assister à une réunion du cabinet à Toronto. Le ministre voulait que le Dr Schabas défende le point de vue du ministère qui s'opposait aux plans du gouvernement de refiler tout le fardeau du financement de la santé publique aux municipalités. Traditionnellement, la province assumait au moins 75 % de la facture.

À peine avait-il pris place autour de la table du comité des politiques et priorités du cabinet, a-t-il raconté, qu'il a vu un sous-ministre s'approcher de lui pour lui dire : « Le premier ministre ne veut pas que vous assistiez à cette discussion. »

Consterné, le Dr Schabas a alors interpellé directement Mike Harris de l'autre côté de la pièce, lui disant qu'il s'agissait de « questions importantes » et qu'il était important que le point de vue de la santé publique soit entendu.

« Le premier ministre m'a regardé ... puis il s'est retourné, a dit le médecin. J'ai eu l'impression que le premier ministre tournait le dos à la santé publique. »

Le Dr Schabas a alors quitté la rencontre et le cabinet a décidé de rendre les municipalités pleinement responsables du financement de la santé publique. Un an plus tard, le gouvernement faisait marche arrière et acceptait de partager ces coûts avec les municipalités, après avoir essuyé de nombreuses plaintes de ces dernières.

M. Harris, qui doit témoigner vendredi, a nié les allégations voulant qu'il ne soit pas préoccupé par la santé publique.

« Cela ne pourrait pas être plus éloigné de la vérité, a affirmé le premier ministre. Nous plaçons la santé et la sécurité publiques (...) assez haut dans nos priorités. Si c'est l'impression qu'il a eue, ce n'est pas une impression exacte, certainement pas de moi, de mes ministres ou de mon gouvernement. »

Cinglant, le Dr Schabas a accusé les conservateurs d'avoir causé des dommages « durables » à la santé publique. Il a par exemple souligné que sept des 37 unités de la santé de la province enfreignent la loi, parce qu'elles n'ont qu'un directeur de la santé publique à temps partiel, une situation qu'il a qualifiée de « sans précédent ».



Photo Presse Canadienne

Le premier ministre ontarien Mike Harris.

Il a aussi critiqué la décision des conservateurs, en 1996, de fermer les laboratoires publics qui effectuaient les tests de qualité de l'eau potable des municipalités — et surtout la précipitation avec laquelle cela s'est fait.

Les conservateurs semblaient toujours plus motivés par des préoccupations d'ordre budgétaire que par ce qui était « le meilleur » pour la santé publique, a ajouté le Dr Schabas, qui a quitté son poste « à regret », a-t-il avoué, après 10 ans.

## AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS



Agence métropolitaine de transport

### APPEL D'OFFRES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PERMANENT AU STATIONNEMENT DE LA GARE DE McMASTERVILLE

Date et heure limites de réception des offres:

Le 13 juillet 2001, 10 h.

Prix du document:

150 \$, toutes taxes incluses.

No d'appel d'offres: AMT-II-CO-690

Les travaux visés par l'appel d'offres consistent en des travaux d'égout pluvial, d'excavation et fondation granulaire, d'asphalte, d'aménagement paysager, d'éclairage et d'électricité et autres travaux connexes.

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place à partir de 13 h 30 le 26 juin 2001, du lundi au vendredi inclusivement de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

Agence métropolitaine de transport  
500, Place d'Armes, bureau 2525  
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Pour renseignements: Jean-Lys Carrière, adjoint aux approvisionnements, (514) 287-7266.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de l'Agence métropolitaine de transport et n'est pas remboursable.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres directement de l'AMT peuvent présenter une offre. L'AMT n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Francesca Torasso  
Directrice, Approvisionnement  
et Informatique

2989787

# Charlevoix

Réserve mondiale de la biosphère

Charlevoix, destination de villégiature depuis plus de 200 ans, vous offre ses paysages et ses panoramas, ses parcs et ses sites naturels, ses richesses culturelles et artistiques, son casino, ses baleines et bien plus...

Plus de cent combinaisons vacances avec hébergement et activités vous sont offertes cet été dans Charlevoix. **Demandez notre brochure Forfaits 2001 !**

Association touristique régionale de Charlevoix

**1-800-667-2276**

[www.tourisme-charlevoix.com](http://www.tourisme-charlevoix.com)

2982407



Casino de Charlevoix

FORFAITS-CASINO : 1 800 665-2274

Québec  
Les vacances  
dans Charlevoix,  
c'est l'idéal.

# Le pape rend hommage aux victimes de Babi Yar

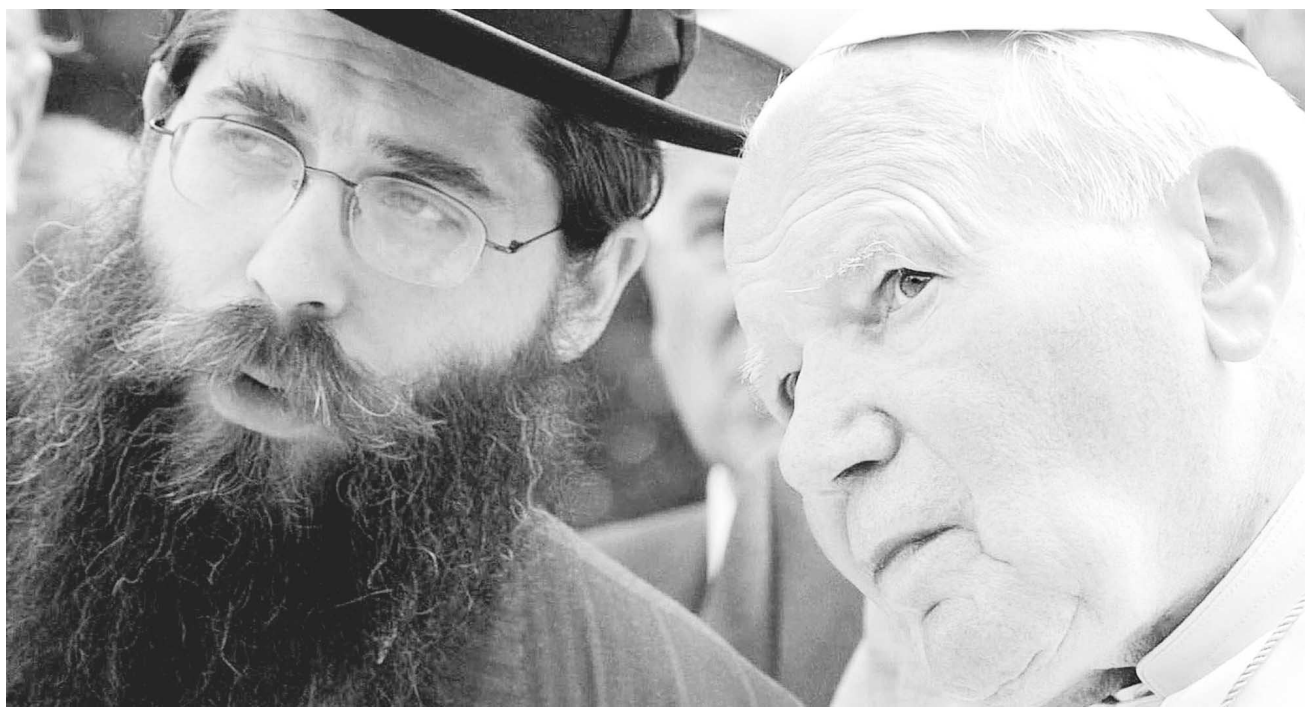
VICTOR SIMPSON  
Associated Press

KIEV — Jean-Paul II a prié pour les morts de Babi Yar hier, ce ravin situé en périphérie de Kiev où les nazis ont abattu 200 000 personnes, dont la moitié de juifs ukrainiens, et qui préfigurait la mise en oeuvre de la « solution finale ».

Les descendants des juifs d'Europe orientale ont été émus par ce nouveau geste du pape, Babi Yar étant, avec Auschwitz, l'un des deux grands noms symbolisant la barbarie nazie. « Le rôle du pape dans la promotion de la tolérance au seuil des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles ne peut être minimisé », a déclaré Josef Zissels, le président de l'Association des organisations et communautés juives d'Ukraine.

L'armée allemande a envahi l'Union soviétique en juin 1941. En septembre, la capitale de l'Ukraine, Kiev, tombait. Aussitôt, les Allemands ordonnaient aux juifs de la ville de se rassembler avec leurs vêtements chauds et leurs objets de valeur, comme si on devait les reloger ailleurs. Puis, ils furent conduits vers Babi Yar en longues colonnes à travers la ville. En deux jours, 33 000 Soviétiques de confession israélite étaient abattus et jetés dans le ravin. Pendant les deux ans que devait durer l'occupation allemande, 100 000 juifs et autant d'autres personnes d'allégeances diverses (tsiganes, nationalistes ukrainiens, communistes) devaient finir au fond du ravin de Babi Yar.

Jean-Paul II s'est recueilli au pied du mémorial de bronze et de béton, aux côtés du grand rabbin Yaakov Dov Bleich, et d'autres dignitaires juifs. Ils ont prié en silence, avant de dire une prière la-



Le pape Jean-Paul II avec le grand rabbin Yaakov Dov Bleitch devant le mémorial de Babi Yar, hier à Kiev.

tine pour les morts. Se tournant vers le rabbin Bleich, le pape lui a dit : « Que Dieu vous bénisse. »

Le monument a été construit entre 1966 et 1974, après plusieurs décennies de silence officiel sur le martyre juif à Babi Yar. Le régime soviétique a rendu hommage aux 27 millions de morts de la Deuxième Guerre mondiale sur son territoire, mais en se refusant toujours à distinguer plus particulièrement les victimes de la Shoah. Ainsi, la plaque sur le monument rend simplement hommage aux citoyens de Kiev massacrés par les nazis.

Le monument spécifiquement juif de Babi Yar n'a été érigé qu'en 1991 et se trouve à un kilomètre du

monument soviétique. Le rabbin Bleich, qui est un juif de 36 ans né à New York, a d'ailleurs confié qu'il aurait préféré que Jean-Paul II se recueille devant le premier. « Mais le fait qu'il soit venu signifie beaucoup pour les juifs du monde entier ».

Pendant longtemps en effet, ceux-ci ont critiqué le Vatican pour son apparente indifférence au sort des juifs pendant la guerre sous le pontificat de Pie XII. Jean-Paul II a été le premier à s'excuser de l'attitude de l'Église. Mais le Vatican a été à nouveau critiqué pour la sortie du président syrien Bachar el-Assad qui, en présence du pape, a fait récemment une déclaration violemment anti-juive, soutenant en

substance que les Israéliens étaient pires que les nazis.

« Grâce aux grands efforts du pape Jean-Paul II, existe l'espoir qu'il n'y aura plus de Babi Yar », a souligné le rabbin Bleich dans une déclaration écrite.

Avant cette cérémonie, le pape avait présidé une liturgie pour les catholiques ukrainiens de rite grec, les uniates, qui sont cinq millions et qui ont conservé le rite traditionnel orthodoxe tout en reconnaissant l'autorité papale. Rattachés de force à l'orthodoxie sous Staline, ils entretiennent des relations conflictuelles avec les orthodoxes. Au point où les représentants locaux du patriarcat de Moscou ont refusé de rencontrer Jean-Paul II.

## Le mensonge d'un grand historien américain fait scandale

JEAN-MICHEL STOULLIG  
Agence France-Presse

WASHINGTON — La réputation d'un des historiens les plus respectés des États-Unis, Joseph Ellis, est subitement entachée : il affirmait dans sa biographie avoir combattu au Vietnam, ce qu'il reconnaît aujourd'hui avoir inventé.

Le professeur Joseph Ellis, 57 ans est au sommet de sa gloire. Son dernier ouvrage consacré aux « pères fondateurs » de la démocratie américaine, a été encensé par la critique — il vient d'obtenir le prix Pulitzer — et fait un malheur dans le grand public. C'est un des essais les mieux vendus en librairie depuis six mois.

Mais la semaine dernière, le journal *Boston Globe* a révélé que, contrairement à ce qu'il a longtemps affirmé à ses élèves de l'Université de Mount Holyoke (Connecticut), puis dans des interviews, M. Ellis n'a pas combattu au Vietnam en 1965. En fait, il enseignait alors à l'académie militaire de West Point, aux États-Unis.

M. Ellis a fait amende honorable : « Même dans les meilleures vies, on commet des erreurs. Je regrette profondément avoir laissé entendre, puis confirmé que j'ai été au Vietnam », écrit-il dans un communiqué où il présente ses excuses à sa famille, ses amis, ses collègues et ses étudiants.

Les milieux universitaires et la presse américaine ne remettent pas en cause — à ce stade — le sérieux du brillant historien.

Mais la présidente de Mount Holyoke, Joanne V. Creighton, après avoir d'abord pris la défense de l'illustre professeur — « un des chercheurs, écrivains et enseignants les plus respectés du pays, à la réputation de grande intégrité » —, a ensuite ouvert une enquête. « Tromper les étudiants en salle de cours est une affaire sérieuse pour l'université », a-t-elle estimé.

Vendredi soir, Joseph Ellis a donné une conférence publique aux Archives nationales à Washington, et annoncé une semi-retraite : « Après cet engagement, je devrais me consacrer à ma famille et à mes insuffisances personnelles. » Mais il a ensuite été acclamé par ses pairs pour une intervention où il a résumé avec brio son dernier ouvrage, *The Founding Brothers*.

Dans ce livre, il présente, en casant l'image révérencieuse des manuels scolaires, les vies entrecroisées de sept grands Américains de la « génération révolutionnaire » qui combattit pour l'indépendance des États-Unis en 1776 puis adopta une constitution durable.

Il y est notamment question de George Washington, du second président John Adams — dont la réhabilitation est en cours — et de Thomas Jefferson, au caractère ambigu.

Un autre historien Edmund Morris prend la défense, non sans ironie, de Joseph Ellis, qui l'avait pourtant critiqué l'an dernier pour une biographie de Ronald Reagan mélangeant faits et fiction. « Qui d'entre nous peut se regarder dans le miroir et chuchoter : « Je n'ai jamais rien inventé », écrit-il dans le *New York Times*.

## Les amendes pleuvent sur le mari de Caroline de Monaco

Agence France-Presse

HANOVRE, Allemagne — Le mari de Caroline de Monaco, Ernst August de Hanovre, a été condamné à une amende de 510 000 euros (665 424 \$ CAN) pour avoir insulté à plusieurs reprises deux responsables du quotidien populaire allemand *Bild*, a annoncé hier le parquet de Hanovre.

Ernst August de Hanovre était poursuivi pour avoir insulté à quatre reprises au téléphone le 18 juin 2000 la directrice de la rédaction à Hanovre et le rédacteur en chef adjoint de l'époque du quotidien populaire, *Bild*. Le montant de l'amende a été fixé en fonction des revenus estimés de l'accusé.

Le prince de Hanovre a fait appel de cette décision du parquet, tout comme il l'avait déjà fait pour deux autres condamnations, pour coups et blessures, en juillet 2000 et en mai 2001. Ces dossiers ont donc été transférés devant un juge.

En juillet 2000, il avait été condamné à verser une amende de 610 000 euros (795 956 \$ CAN) à la suite d'un incident dans l'île de Lamu, au Kenya : Ernst August aurait agressé physiquement le propriétaire d'une discothèque.

En mai 2001, le parquet de Hanovre l'a condamné à verser quelque 409 000 euros (533 628 \$ CAN) à une photographe du magazine illustré *Bunte*.

# Exaltante puissance

La Saab turbo a le don de vous transporter.



La Saab 9-5

529 \$<sup>\*</sup>  
/mois  
Bail de 36 mois.  
Comptant de 4345 \$

Taux de location  
0,9%

- Moteur 2,3 L turbo Econopower 4 cylindres
- Système OnStar\*\*
- Sièges avant et miroirs chauffants
- Traction asservie (TCS)
- Appuis-tête actifs Saab (SAHR) à l'avant
- Système de climatisation automatique avec climatisation



Système de communication  
OnStar de série sur tous les  
modèles Saab 2001.\*\*

1-888-888-SAAB www.saabcanada.com

Saturn Saab Isuzu de Blainville  
249, boul. Seigneurie Ouest  
Blainville  
(450) 437-6317

Gravel Saturn Saab Isuzu  
1, Place Ville-Marie, # 11 180  
Montréal  
(514) 861-2000

Bourassa Saturn Saab Isuzu  
1615, boul. St-Martin Est  
Laval  
(514) 385-9191

Mondial Saturn Saab Isuzu  
9415, Papineau  
Montréal  
(514) 385-7222

Saturn Saab Isuzu de Brossard  
5950, boul. Marie-Victorin  
Brossard  
(450) 672-2500

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne  
705, boul. des Seigneurs  
Terrebonne  
(450) 964-1374

Décarie Saturn Saab Isuzu  
6108, boul. Décarie  
Montréal  
(514) 342-2222

West Island Saturn Saab Isuzu  
9775, route Transcanadienne  
Ville Saint-Laurent  
(514) 332-4424



\* Cette mensualité est calculée pour une Saab 9-5 ISA avec un PDSF de 42 605 \$ et comprend le transport, la préparation à la route et la taxe d'accise. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du bail, un comptant initial (ou échange équivalent), un premier versement mensuel ainsi qu'un dépôt de garantie remboursable vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents.\*\* Tous nos véhicules Saab 2001 sont assortis d'un plan OnStar d'une durée d'un an. Composez le 1 800 ONSTAR-7 pour plus de détails. Initialisation requise. Le système OnStar s'appuie sur des fournisseurs de services reconnus ainsi que sur des technologies existantes en matière de communication cellulaire et de satellites. Les systèmes électriques doivent être en bon état de marche pour que le système fonctionne correctement. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres. Voyez votre détaillant Saab pour plus de détails.

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*

26 juin 2001

Page A11 manquante

## MONDE

# Violent séisme au Pérou: 71 morts, plus de 1000 blessés

Le nouveau bilan du tremblement de terre fait aussi état d'au moins 10 000 sans-abri

d'après AP et AFP

**AREQUIPA, Pérou** — Les sauveteurs continuaient hier à fouiller les décombres et de l'aide était acheminée vers les régions isolées du Pérou, frappé samedi par un très violent séisme, alors qu'un nouveau bilan faisait état de 71 morts et plus de 1000 blessés.

Ce tremblement de terre de magnitude 7,9 aurait également fait au moins 10 000 sans-abri, selon l'Institut de défense civile péruvien. Ce chiffre pourrait s'élever à 60 000 dans la seule région de Moquegua, où plus de 90 % des habitations sont dévastées, a prévenu hier la Croix Rouge internationale.

Trois villes situées sur la route Panaméricaine, axe vital pour l'économie du Pérou — Arequipa, classée au patrimoine de l'humanité, Moquegua et Tacna, limitrophe de la frontière avec le Chili — sont les plus touchées.

Les communications téléphoniques et routières depuis Lima étaient très difficiles dimanche matin avec la région sinistrée.

Le séisme a frappé samedi à 15 h 33 heure locale. Son épicerie était situé dans l'océan Pacifique, à 82 km au large, à la latitude d'Arequipa, à une profondeur de moins de 40 km.

« D'après ce que nous avons vu pour l'instant, le nombre de morts et de blessés, même s'il est tragique, est heureusement moindre que nous ne le craignions à l'origine », a observé Danielle Leblanc, une déléguée de la Croix-Rouge



Cette Indienne quechua passe devant sa maison détruite à Moquegua, l'une des villes les plus dévastées (photo ci-contre) par le très violent séisme qui a frappé le Pérou.

participant aux travaux d'évaluation sur place.

« Mais, a-t-elle ajouté, le nombre de sans-abri est nettement plus élevé que les estimations initiales. Ces personnes, placées en état de choc par le séisme, vivent aussi dehors dans un très grand froid. Les tentes et les couvertures sont des priorités. »

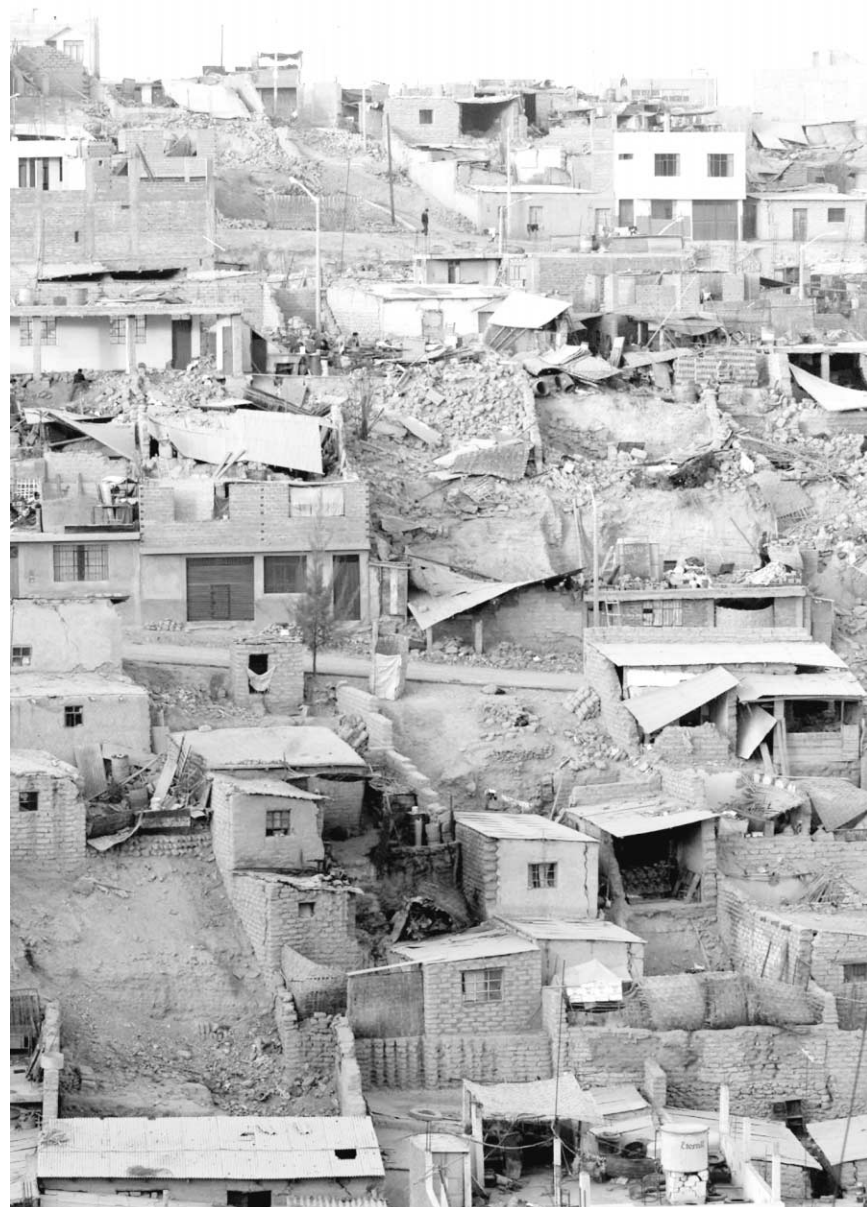
Tout au long de la journée de dimanche, des survivants en état de choc se sont pressés dans les hôpitaux pour consulter les listes des blessés et des morts. Des enfants et des chiens errants farfouillaient dans les amas de gravats, tandis que les secours distribuaient des seaux d'eau potable.

Pendant que les sauveteurs se battaient pour acheminer des vi-

vres et des médicaments dans les villes les plus éloignées, l'armée se déployait pour mesurer l'ampleur des dégâts dans des villages du piémont andin aux maisons construites avec un mélange de boue et de briques.

« Nous commençons à peine à prendre connaissance de l'importance des dégâts dans la région », a indiqué Moises Rosales, un membre de la Croix-Rouge péruvienne. « Et pour l'instant, notre priorité consiste à obtenir des tentes, des matelas, de la nourriture et des médicaments pour tous ces gens privés de logement. »

Deux avions-cargos remplis de 22 tonnes de vivres, de couvertures et de médicaments ont atterri à Arequipa dimanche matin. Trois autres appareils ont acheminé des médicaments et des tentes, selon



l'Institut de la défense civile.

La Croix-Rouge internationale, qui a réclamé hier deux millions de francs suisses pour aider les victi-

mes péruviennes, devait envoyer par avion depuis le Panama des secours d'urgence plus tard dans la journée.

## EXPRESS INTERNATIONAL

### Nigeria | Mesure humanitaire

L'ALNAR STOCKHOLM, le navire suédois qui erre depuis début juin dans le golfe de Guinée avec 186 passagers libériens à son bord, a été autorisé hier à accoster dans le port de Lagos où il est attendu ce matin. La nourriture et l'eau manquent à bord, certains passagers souffriraient de diarrhée et de malaria. Le gouvernement nigérian avait annoncé la semaine dernière qu'il autoriserait le bateau à accoster pour des raisons humanitaires mais l'autorisation formelle n'a été accordée que hier après-midi. L'Alnar Stockholm, un cargo de 53 mètres, est en mer depuis le 1<sup>er</sup> juin. Il s'est vu refusé l'autorisation de débarquer ses passagers au Ghana et même d'accoster au Bénin, puis au Togo. — d'après AFP

### Corée du Sud | Traité réclamé

LE PRÉSIDENT sud-coréen Kim Dae-jung a déclaré hier, lors de la célébration du 51<sup>e</sup> anniversaire du début de la guerre, que Séoul et Pyongyang devraient signer un traité de paix pour mettre formellement fin au conflit. À la suite du conflit qui a les opposées entre 1950 et 1953, les deux Corées restent techniquement en guerre faute d'avoir signé un traité de paix. Leur frontière est la plus strictement gardée du monde, avec près de 2 millions de soldats postés de part et d'autre. Selon lui, ce traité devrait être appuyé par les deux principaux participants à la guerre de Corée : les États-Unis et la Chine. — d'après AP

### Syrie | Bachar el Assad persiste

APPAREMMENT peu sensible à la polémique suscitée en France par ses propos antisémites, le président syrien s'en est pris hier à Israël, qu'il juge responsable de l'« effondrement » du processus de paix au Proche-Orient. Dans le même temps, le président français Jacques Chirac a profité de la présence à Paris pour trois jours du Lion de Damas pour le rappeler à l'ordre, soulignant le nécessaire respect « de toutes les confessions ». Le jeune président syrien, âgé de 36 ans, a souligné le « calvaire du peuple palestinien » et soutenu que la « culture de la paix n'est pas encore mûre en Israël ». — d'après AP

### Argentine | Menem devant le juge

L'EX-PRÉSIDENT argentin Carlos Menem, assigné à résidence depuis le 7 juin, devra se présenter aujourd'hui devant le juge fédéral Jorge Urso dans le cadre de l'affaire des ventes illégales d'armes à la Croatie et à l'Équateur. Menem, sur qui pèse une accusation de « chef d'une association illicite » pour laquelle il est passible de 5 à 10 ans de prison, s'était refusé à répondre aux questions du juge lors de sa première citation. Le juge Urso lui avait alors signifié sa détention en lui accordant le bénéfice de l'assignation à résidence en raison de son âge. — d'après AFP

### Irak | Bombardement américain

UN AVION de combat américain a attaqué un site de défense aérienne proche de Basra, dans le sud de l'Irak, hier, dans le cadre d'une action de légitime défense, a affirmé le commandement central américain. Le F-14D Tomcat, parti du porte-avion USS Constellation basé dans le golfe Persique, a frappé ce site en réponse à des tirs de défense anti-aérienne visant les appareils américains et britanniques patrouillant dans la zone d'exclusion aérienne. Les forces anglo-américaines patrouillent au-dessus de l'Irak depuis la guerre du Golfe en 1991. Le régime de Saddam Hussein considère ces vols comme des violations de son territoire. Depuis 1998, les accrochages sont quasi quotidiens. — d'après AP



Vladimiro Montesinos (au centre) à son arrivée à l'aéroport Jorge Javez de Lima, au Pérou. Menottes aux poignets, le « Raspoutine andin » a été transféré hier après-midi au palais de justice de la capitale.

## La cavale de près de huit mois de l'ex-chef des renseignements péruviens prend fin

Agence France-Presse

LIMA — La cavale de près de huit mois de l'ancien chef des renseignements péruviens, Vladimiro Montesinos, éminence grise du régime du président destitué Alberto Fujimori, a pris fin hier quand l'avion le ramenant de Caracas s'est posé à l'aéroport international Jorge Chavez de Lima.

Agé de 55 ans, Montesinos est cité dans 28 plaintes civiles et accusé de graves violations des droits de l'homme alors qu'il était à la tête des services de renseignement péruviens (SIN).

Il est également accusé d'avoir été le cerveau d'un puissant réseau de corruption et de blanchiment d'argent, démantelé à la fin de l'année dernière après la chute du régime de M. Fujimori, aujourd'hui réfugié au Japon.

Menottes aux poignets, l'ex-homme fort du Pérou a été transféré hier après-midi au palais de justice de la capitale où il devait être incarcéré en attendant sa comparution plus tard dans la journée.

Depuis son retour inopiné le 23 octobre dernier du Panama, où il avait sollicité en vain l'exil, Montesinos était demeuré introuvable.

À plusieurs reprises, les autorités et la presse péruviennes avaient affirmé que Vladimiro Montesinos, surnommé le Raspoutine andin, avait trouvé refuge au Venezuela, grâce à des complicités du monde du renseignement, mais surtout de liens avec le président Hugo Chavez, ce que Caracas avait constamment nié.

En 1992, à la suite d'un coup d'État manqué, le jeune officier de l'armée vénézuélienne Hugo Chavez et ses compagnons d'armes avaient trouvé asile au Pérou.

Une fois au pouvoir quelques années plus tard, un axe entre lui et le président péruvien d'alors Alberto Fujimori avait, selon des analystes locaux, commencé à s'ébaucher et tendait à se renforcer en raison de l'opposition des deux hommes au plan américain de lutte contre le trafic de drogue en Colombie.

Ce plan comprend deux volets, une aide économique et un autre militaire. Les présidents Chavez et Fujimori avaient exprimé leurs réserves à ce deuxième volet, estimant qu'il comportait un risque de « vietnamisation » de tout le bassin amazonien en contribuant à l'exportation du conflit interne colombien.

La chute inattendue du régime du président Fujimori est la conséquence d'une rupture entre lui et son conseiller particulier, provoquée par la révélation d'un trafic d'armes à destination de la guérilla colombienne organisé par Montesinos lui-même.

Le 14 septembre, une cassette vidéo, filmée par Montesinos dans son bureau, le montrant soudoyant un parlementaire de l'opposition pour qu'il se rallie à l'ex-président, était diffusée à la télévision et provoquait une vive émotion.

Deux jours plus tard, le président destitué annonçait à la surprise générale qu'il renonçait à la poursuite de son 3<sup>e</sup> mandat de cinq ans.

Hier, les États-Unis ont affirmé avoir joué un rôle vital dans l'arrestation de Montesinos, grâce notamment à une enquête financière du FBI sur celui qui était jadis l'un des interlocuteurs privilégiés de Washington dans la lutte contre le trafic de drogue.

Washington considère le Pérou depuis plusieurs années comme un véritable allié dans la lutte contre les narcotrafiquants de la région andine.

Les résultats obtenus dans ce domaine par ce pays avaient fortement consolidé les relations entre les États-Unis et le gouvernement de Fujimori dans les années 90.

Montesinos, considéré au Pérou comme « le vrai pouvoir derrière » Alberto Fujimori, et soupçonné de travailler pour l'agence centrale de renseignements américains (CIA) dans les années 70, avait ensuite entretenu une relation controversée mais intense avec l'administration de l'ancien président Bill Clinton.

## L'extradition de Milosevic est en marche, mais Washington doute encore

Agence France-Presse

BELGRADE — Le gouvernement serbe a annoncé hier avoir engagé la processus devant conduire à la comparution de l'ex-président Slobodan Milosevic devant le Tribunal pénal international (TPI), 48 heures après l'adoption d'un décret gouvernemental sur la coopération avec cette juridiction de l'ONU.

Washington a néanmoins continué hier à faire planer l'incertitude sur sa présence à une prochaine conférence de bailleurs de fonds à la Yougoslavie, tout en se déclarant encouragés par les dernières mesures de Belgrade.

Le gouvernement américain a indiqué qu'il souhaitait, avant de faire part de sa décision, faire un examen minutieux du décret pris samedi par Belgrade pour coopérer avec la justice internationale.

« Nous saluons le récent décret gouvernemental yougoslave. Nous allons l'étudier, ainsi que les actions qui en découlent, très attentivement », a déclaré un porte-parole du département d'État, Philip Reeker.

M. Reeker a rappelé que Washington ne souhaitait pas moins qu'une « pleine coopération avec le TPI » pour participer à la conférence des bailleurs de fonds prévue vendredi à Bruxelles.

De leur côté, les avocats de M. Milosevic ont fait appel devant la Cour constitutionnelle du décret fédéral, qui ouvre la porte à un départ de l'ancien président yougoslave à La Haye, siège du TPI.

« Lors d'une réunion du gouvernement de la République de Serbie, il a été constaté que le processus de coopération avec le TPI avait été entamé en vertu du décret du gouvernement fédéral », indique un communiqué du gouvernement serbe publié hier.

Conformément à la procédure, le ministre fédéral de la Justice a remis le dossier concernant la coopération avec le TPI au ministre serbe de la Justice qui est chargé d'y donner suite.

Selon l'un des avocats de M. Milosevic, Me Veselin Cerovic, le communiqué du gouvernement serbe signifie que le dossier de l'ex-président a été transmis au Tribunal régional de Belgrade.

L'avocat a indiqué qu'il s'attendait à être convoqué par la cour pour une session publique sur l'extradition de son client. Cette session pourrait avoir lieu « dans les trois prochains jours ».

La démarche engagée par la défense de M. Milosevic vise « à mettre un terme à la procédure devant conduire au transfert » à La Haye de l'ancien président, a dit Me Cerovic. Toutefois, selon des experts juridiques à Belgrade, cette démarche a « peu de chances d'aboutir ».

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*

26 juin 2001

Page A13 manquante

## Retrait des rebelles albanophones d'un village macédonien, reprise des combats dans un autre

Associated Press

SKOPJE, Macédoine — Des rebelles albanophones se sont retirés hier d'Aracinovo, un de leurs bastions situé dans la banlieue de Skopje, dans le cadre d'un accord arraché par l'OTAN pour relancer les pourparlers de paix, mais les combats ont repris près de Tetovo.

Des autobus sont sortis de la ville avec à leur bord des insurgés assiégés durant ces derniers jours par les troupes macédoniennes, a indiqué le commandant améri-

cain Barry Johnson. L'OTAN a alors envoyé quatre camions pour récupérer les armes appartenant aux rebelles albanophones.

Ce retrait intervient au lendemain de la conclusion d'un cessez-le-feu restreint à Aracinovo sous l'égide du chef de la diplomatie européenne, Javier Solana, qui avait été violé le même jour par des tirs.

La décision de laisser les rebelles se retirer a provoqué l'indignation de milliers de membres de la majorité slave. Dans la soirée, des milliers d'entre eux se sont

rassemblés face au parlement, réclamant bruyamment des mesures plus dures contre les insurgés. Des coups de feu ont été tirés, mais aucun blessé n'a été signalé.

Une foule de manifestants a aussi bloqué une route près de Kumanovo, empêchant des autobus vides, qui venaient de transporter des rebelles d'Aracinovo à Umin Dol, d'avancer.

Parallèlement, le président macédonien Boris Trajkovski a appelé l'ensemble des responsables politiques à revenir à la table des négociations.

## Lionel Jospin mobilise ses ministres pour rassurer les Français

Agence France-Presse

PARIS — À un an des élections, le gouvernement français a décidé de se mobiliser contre l'insécurité, préoccupation majeure des Français, alors que des statistiques récentes suggèrent une progression de la délinquance.

Le premier ministre socialiste Lionel Jospin a réuni hier à Paris 10 ministres concernés pour évoquer des solutions propres à rassurer un électorat que les dernières consultations nationales, des municipales en mars, avaient révélé être très sensible à ce problème.

Selon les syndicats de police, la délinquance a augmenté en France de 11,8 % au premier trimestre 2001 par rapport à la même période en 2000. Déjà en 2000, la hausse sur l'ensemble de l'année avait été de 5,72 %, soit la plus forte augmentation depuis 1991.

À l'issue de la rencontre, le premier ministre a souhaité la mise en place après 2002 d'un « nouvel instrument statistique » pour mieux mesurer l'insécurité, en affirmant que la « fiabilité » des chiffres actuels de la délinquance était « critiquée souvent à juste titre ».

« En l'état actuel, les statistiques de la délinquance ne permettent qu'une approche parcellaire de l'insécurité et ne rendent qu'imparfaitement compte de son évolution », a estimé M. Jospin.

Le directeur général de la police nationale (DGPN) Patrice Bergougnoux a aussi tenu à relativiser ces données : Il a estimé que grâce au développement de la police de proximité, les déclarations de plaintes avaient augmenté, ce qui ne signifiait pas nécessairement une augmentation des délits.

En outre, l'accroissement des vols avec violence est étroitement lié à l'augmentation du nombre des téléphones portables (31 millions en France), cibles privilégiées de la petite délinquance. Ainsi, à Paris, un vol avec violence sur deux est un vol à l'arraché de téléphone portable.

Cependant à un an d'élections législatives et présidentielles, la gauche au pouvoir s'inquiète de cette tendance et de l'usage qui peut en être fait par ses adversaires politiques. Aux municipales de mars, elle avait été mise en difficulté sur cette question par l'opposition de droite.

L'image d'une gauche traditionnellement antirépressive, et donc laxiste, reste encore ancrée dans l'opinion publique malgré le tournant pris en octobre 1997 par les socialistes qui se sont emparés du thème de la lutte contre l'insécurité, jusque-là défendu surtout par la droite.

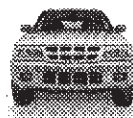
Hier, M. Jospin a réuni ses ministres et des élus locaux pour donner une nouvelle impulsion à cette lutte contre la délinquance.

Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur les contrats locaux de sécurité, lancés en 1997, visant à associer tous les acteurs (policiers, magistrats, responsables locaux) à une politique de sécurité de proximité.

Le sujet est hautement sensible ; l'insécurité est passée au premier rang des préoccupations des Français.

Mais la solution choisie par le gouvernement, la police de proximité, n'a pas convaincu les syndicats de police. Le concept est bon, résumant-ils, mais la réforme manque de moyens humains et financiers. Les départs à la retraite, massifs dans la police, et la difficile mise en place des 35 heures chez les policiers amplifient le mécontentement.

Isuzu, 85 ans d'expérience.



- MOTEUR V6 3.2 LITRES 205 HP
- VITRES ET PORTES ÉLECTRIQUES
- GARANTIE DE 5 ANS / 100 000 KM SUR LE GROUPE PROPULSEUR
- CLIMATISATION
- LECTEUR CD

Rodeo S 2001

Mensualité	434 \$	399 \$	326 \$
Comptant	0 \$	1595 \$	4995 \$

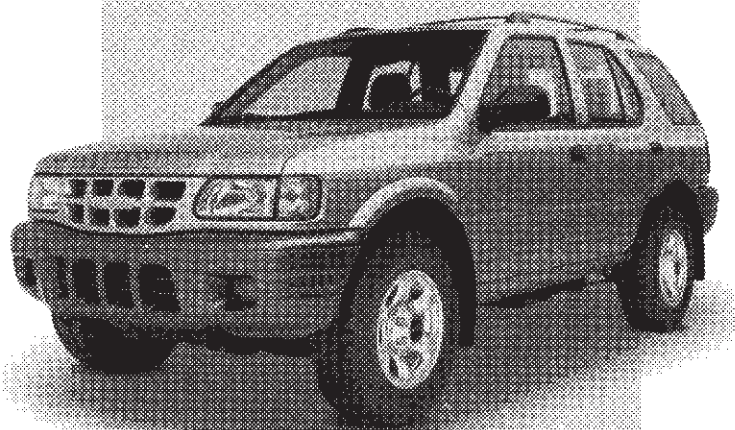
**399\$ / Mois**  
Baïl de 48 mois

Taux de location de 1,9%  
Comptant de seulement 1595\$  
Frais de transport inclus

**ISUZU**

Loin devant.

Son taux de  
financement  
de 1,9 %  
c'est comme une  
bouffée d'air pur.



www.isuzucanada.com

\*Basé sur un Isuzu Rodeo S 2001, PMSF 32 495 \$. Ces mensualités sont calculées sur un baïl de 48 mois et comprennent le transport, la préparation à la route et la taxe d'octroi. Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat un comptant initial (ou échange équivalent) ainsi qu'un premier versement et un dépôt de garantie vous seront demandés. Pendant la durée du baïl, le kilométrage alloué est de 80 000 km et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 0,12 \$. Programme 24 000 km aussi disponible. Les détails peuvent varier d'un prix ou des mensualités indiqués.

Pour plus de détails, contactez votre détaillant Saturn Isuzu le plus près de chez vous ou composez le 1 800 263-1999

Saturn Saab Isuzu de Blainville  
(450) 437-6317

Bourassa Saturn Saab Isuzu (Laval)  
(514) 385-9191

Saturn Saab Isuzu de Brassard  
(450) 672-2500

West Island Saturn Saab Isuzu  
(514) 332-4424

Gravel Saturn Saab Isuzu (Montréal)  
(514) 861-2000

Mondial Saturn Saab Isuzu (Montréal)  
(514) 385-7222

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne  
(450) 364-1374

Décarie Saturn Saab Isuzu  
(514) 342-2222

**Borden Ladner Gervais**

Une innovation importante en financement hypothécaire.

# Première émission d'Obligations hypothécaires du Canada de 2,2 milliards \$.

Borden Ladner Gervais est fier d'avoir fait équipe avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour la recherche, la conception et la mise sur pied du nouveau Programme d'Obligations hypothécaires du Canada.

ÉMISES TRIMESTRIELLEMENT, ces obligations uniques pourraient totaliser plus de 10 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN.

Par une planification rigoureuse et un engagement exceptionnel de son équipe, la SCHL aura fait preuve de VISION et de DÉTERMINATION pour relever ce défi avec BRIO.

De notre équipe à la vôtre, BRAVO pour votre audace, BRAVO d'avoir osé!



OHC  
OBLIGATIONS  
HYPOTHÉCAIRES  
DU CANADA



2969826A

Borden Ladner Gervais s.r.l.

Avocats • Agents de brevets et de marques de commerce  
Lawyers • Patent & Trade-mark Agents

Calgary (403) 232-9500  
Montréal (514) 879-1212  
Ottawa (613) 237-5160  
Toronto (416) 367-6000  
Vancouver (604) 687-5744



BORDEN  
LADNER  
GERVAIS

Oser

www.blgcanada.com

## La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration  
 GUY CREVIER > Président et éditeur  
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint  
 PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Editorialiste en chef

# Grignoter la souveraineté



ANDRÉ PRATTE  
 apratte@lapresse.ca

La Commission des états généraux sur la situation de la langue française a proposé, dans son récent rapport préliminaire, de « reconnaître officiellement l'existence d'une citoyenneté québécoise originale en Amérique du Nord ».

Depuis quelque temps, l'idée fait l'objet de savants débats parmi les intellectuels souverainistes. Le politologue Alain G. Gagnon, de l'Université McGill, prône la tenue d'une « Commission nationale sur la citoyenneté québécoise », idée accueillie avec intérêt par le premier ministre Bernard Landry.

L'Action démocratique, le parti souveraino-fédéraliste de Mario Dumont, suggère « le principe d'une double citoyenneté interne ». Le sondage SOM-La Presse, publié samedi dernier, montre par ailleurs que les Québécois sont divisés sur la question.

Même si le projet n'est pas dénué de fondements, le gouvernement doit absolument éviter d'engager le Québec dans ce panier de crabes. À moins qu'il ne s'agisse de homards...

Que veut-on dire, précisément, quand on parle de citoyenneté québécoise ? Un citoyen, écrit le philosophe Michael Walzer, est « membre d'une communauté politique, doté des prérogatives et chargé des responsabilités qui sont attachées à cette appartenance ». La citoyenneté crée un lien juridique et moral entre l'État et l'individu. C'est un contrat.

D'une certaine façon, les Québécois sont déjà « citoyens québécois ». Parce qu'ils résident au Québec, ils ont le droit de voter aux élections provinciales. Ils jouissent de la protection de la Charte québécoise des droits et libertés, et sont soumis aux lois québécoises. En outre, on s'attend d'eux qu'ils participent à la vie politique, sociale et culturelle du Québec.

Mais, si elle existe dans la pratique, la citoyenneté n'existe pas en loi. On ne devient jamais formellement citoyen québécois. Pas de cérémonie, pas de serment, pas de papier. Les tenants d'une citoyenneté québécoise veulent une cérémonie, un serment, un papier. À leurs yeux, cela permettrait au gou-

vernement du Québec de renforcer son message aux immigrants. « Tous sauraient que, sur le plan strictement linguistique, arriver au Québec n'équivaut pas à arriver au Canada » explique Gérald Larose.

On voit mal quels gains concrets permettraient une citoyenneté québécoise. Le gouvernement du Québec est déjà responsable de l'intégration des nouveaux arrivants qui s'installent sur son territoire. Il est vrai que la moitié de ces nouveaux venus sont choisis par le gouvernement fédéral — les demandeurs d'asile et les immigrants parrainés — mais dès leur arrivée, tous sont dirigés vers les bureaux du gouvernement québécois. Si l'intégration ne se fait pas assez bien ou assez vite au goût de certains, on peut difficilement blâmer Ottawa. Ou bien Québec ne fait pas bien son travail, ou plus probablement, c'est le contexte général du pays et du continent qui rend ardue l'intégration à une société francophone. Dans un cas comme dans l'autre, proclamer l'existence d'une citoyenneté québécoise ne changerait pas grand-chose.

Dans l'esprit de certains de ses promoteurs, la citoyenneté québécoise s'inscrirait dans une démarche plus large. Ils voudraient qu'au terme d'un vaste débat, le Québec se dote de sa propre constitution, et y enchâsse sa Charte des droits, la loi 101, la loi électorale, voire la régionalisation. Cependant, on ne sent pas, dans la population québécoise, d'appétit pour un tel remuement. De plus, l'exercice risquerait fort de tourner aux déchirements plutôt qu'au consensus dont on ne cesse de rêver.

Pour ce qui est de la citoyenneté comme telle, il est certain que dans le contexte actuel — un gouvernement souverainiste à Québec, un gouvernement Chrétien à Ottawa — un tel projet provoquerait un affrontement. Un affrontement politique, qui pourrait aussi s'empêtrer devant les tribunaux. Compte tenu des gains possibles pour les Québécois, une telle bataille serait futile.

De toute façon, le gouvernement de Bernard Landry n'est pas bien placé pour créer une citoyenneté québécoise. S'il adoptait une telle mesure, on soupçonnerait tout de suite qu'au-delà des motivations déjà expliquées, il s'agit surtout de grignoter quelques parcelles de souveraineté avant la lettre. De jouer à l'État souverain.

Or, la majorité des Québécois ne veut pas jouer à ce jeu-là.

# Les journées Cadotte



MICHÈLE OUIMET  
 michele.ouimet@lapresse.ca

Pendant que le Québec se casse la tête pour essayer d'augmenter le temps en classe, la Commission scolaire de Montréal rame à contre-courant. La semaine passée, elle a ajouté deux journées pédagogiques à son calendrier scolaire.

Cette décision est absurde. Les journées pédagogiques sont déjà trop nombreuses. Avec cet ajout, elles passent de 18 à 20. Les petits Québécois ne passent que 180 jours par année à l'école. Les Japonais, eux, y vont 220 jours par année, les Coréens 222, les Allemands 220 et les Danois 200.

Selon la Loi sur l'instruction publique, l'année scolaire comprend 200 jours. Là-dessus, au moins 180 jours doivent se passer en classe. Les 20 jours flottants peuvent être pris en journées pédagogiques. À chaque commission scolaire d'adopter son calendrier. Évidemment, aucune école au Québec ne donne 200 jours de classe. La plupart, poussées dans le dos par les syndicats, se contentent du minimum : 180.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) faisait bande à part avec ses 182 jours de classe. Mais la coalition au pouvoir a sauté sur la première occasion pour gonfler le nombre de journées pédagogiques. La raison : la grande réforme de l'école primaire et secondaire. Les enseignants sont essouffés et ils ont besoin de temps pour se familiariser avec la réforme, affirme

le porte-parole de la coalition, Robert Cadotte.

Mais ces arguments ne tiennent pas. Oui, les professeurs ont besoin de temps mais pourquoi ne pas organiser des sessions de formation la fin de semaine ou le soir ? Pourquoi ne pas étirer la journée de travail ? Après tout, l'école finit à 15 h presque partout. Il existe déjà 18 journées pédagogiques, les enseignants pourraient en utiliser une partie pour plancher sur la réforme. Faut-il vraiment gruger le temps de classe ?

De plus, sur les deux nouvelles journées pédagogiques, une demie sera consacrée à l'environnement. Tous les employés de la commission scolaire seront invités au Centre Molson le 22 avril pour réfléchir sur ce thème. Et c'est pour tenir ce gros happening que la commission scolaire sacrifie une demi-journée de classe ! Le 6 décembre 1999, la CSDM avait organisé le même genre de spectacle sur le thème de la violence. Environ 7000 personnes avaient écouté des conférenciers et des chansons. Pour Robert Cadotte, le succès avait été électrisant. La facture, aussi, avait été électrisante : 155 000 \$. Ce n'est pas le rôle d'une commission scolaire d'organiser des rallyes de motivation sur des thèmes accessoires à l'éducation.

Les deux nouvelles journées pédagogiques ne sont là que pour un an, promet M. Cadotte. Après, elles disparaîtront. La CSDM tiendra-t-elle sa promesse ? Il est facile d'ajouter des journées pédagogiques mais beaucoup plus difficile d'en enlever sans provoquer un psychodrame syndicalo-patronal.

Ces deux journées risquent de devenir permanentes. Elles seront inscrites dans l'histoire comme les journées Cadotte.

## FORUM



Pascal Élie, collaboration spéciale

Droits réservés

## RÉPLIQUES

# Ne tirez pas sur l'architecte

MICHELANGE PANZINI  
*L'auteur est architecte.*

Chère Madame Gironnay,

J'ai bien lu votre article dans *La Presse* du 19 juin et je suis surpris que vous ayez choisi de m'attaquer personnellement plutôt que de commenter le projet du Notman.

Primo, je me demande où vous avez pêché les photos que vous avez publiées. Il s'agit d'esquisses très préliminaires de travail envoyées au département d'urbanisme pour discussions relatives à la volumétrie. Depuis, le projet a beaucoup évolué dans sa facture et ses détails. Vous auriez pu me demander de vous fournir une documentation plus récente, mais vous avez sûrement d'autres sources et un autre agenda. Lorsqu'on veut tuer son chien on lui trouve tous les défauts.

Vous vous êtes « faulilé » dans le bâtiment, sans demander la permission quand nous nous serions fait un plaisir de vous faire faire un tour. C'eût été plus correct. Les photos de l'hôpital Ste-Margaret et votre texte ne décrivent pas les petites cellules inutilisables qui longent les couloirs et qui composent la presque totalité du « château de campagne », ni l'état lamentable des lieux. Vous avez choisi de montrer seulement les deux salles voûtées que vous osez comparer à des chapelles. Ces deux pièces ont plus en commun avec des petits gymnases que des chapelles. Encore une fois, vous préférez dénigrer notre projet et monter en épingle des projets concurrents achevés si cela vous sert.

Comment sur une esquisse toute préliminaire, conçue pour analyse et discussion avec les autorités, pouvez-vous préjuger de l'oeuvre terminée ? Vous n'avez même pas eu la décence de venir me voir et discuter de l'esprit du projet et ce qui en fera autre chose qu'un hôtel bosniaque planté sur le boulevard Taschereau (Pauvres bosniaques, foutez-leur la paix, ils ont assez souffert).

Comment une critique d'architecture peut-elle confondre des balconnets de fenêtres de style français pour des unités d'air climatisé et méprendre le nombre d'étages d'un édifice (l'hôtel aura entre 5 et 7 étages, et non 8) ? Comment pouvez-vous dire qu'un hôtel de 200 chambres est trop grand pour être hip, quand le Hudson de New York, le dernier-né de Ian Schrager (celui qui a inventé le concept d'hôtels branchés), a plus de 700 chambres. Chère madame, avant qu'une journaliste émette publiquement des opinions aussi catégoriques et potentiellement dommageables pour la réputation d'autrui, elle a un devoir envers ses lecteurs et le sujet de faire au moins quelques recherches pour vérifier les faits sur lesquels elle se base pour former ses opinions ainsi que ceux qu'elle a l'intention de rapporter.

Si vous aviez eu la bonne idée de venir me voir, je vous aurais montré un projet bien plus intéressant que celui que vous décrivez. On aurait appris que ce projet met en valeur la maison Notman en la restaurant à grands frais dans son aspect d'origine et que l'hôtel sera dédié à l'art de la photographie avec expositions permanentes de jeunes artistes d'ici et d'ailleurs. Que ses aménagements seront dignes des hôtels les plus branchés de la planète, que ses opérateurs n'auront rien en commun avec les chaînes commerciales comme le Merriott (sic) ou le Hyatt. Et qu'enfin, l'architecture du bâtiment n'aura rien à voir avec un motel, mais se verra digne et élégante et rendra justice au quartier. Ne vous inquiétez pas, les branchés de la rue Saint-Laurent et d'ailleurs viendront s'empiffrer au Notman, ne vous en déplaise, et seulement mourir de plaisir.

Vous avez préféré ne rien voir de tout cela et tromper vos lecteurs en insérant des photos périmées, des faits erronés et un texte accrocheur. Est-ce que vous préféreriez que la maison Notman reste à l'abandon comme elle est depuis au moins 5 ans et finisse comme beaucoup de ces projets avortés, en parkings ou barricadés ? Madame, est ce que vous avez connu l'hôtel Queen ?

## Passons à autre chose

*Cher Monsieur Panzini, Lorsqu'on veut tuer son chien, on lui trouve des puces, dites-vous. N'est-ce pas justement ce que vous faites, dans cette lettre à La Presse, lorsque vous parlez de l'état lamentable de l'hôpital St-Margaret alors qu'en entrevue, vous m'avez affirmé : « Je mentirais si je disais qu'il n'est pas en assez bon état. » Les documents que j'ai examinés (et non ceux que l'équipe graphique a fait le choix de publier) sont les élévations et plans complets datés du 20 mars, et disponibles sur simple demande aux bureaux Accès Montréal. C'est le projet officiel, tel que vous l'auriez présenté pour approbation par le Comité de développement urbain... si la Commission des biens culturels n'avait stoppé le processus en convoquant in extremis des audiences publiques pour le 26 juin. J'ai donc pu comparer minutieusement et longuement ce qu'on veut détruire avec ce que vous voulez mettre en lieu et place. Et comparer, c'est choisir ! Votre projet est, à mon avis, irrécupérable et injustifiable, tant par sa taille que par sa facture. Il n'a rien à faire sur ce site et il écrabouille, bien plus qu'il ne rehausse, la maison Notman et le voisinage. Mais c'est lui que j'attaque et non votre personne. Menacé d'abandon, le patrimoine ? Allons donc ! Vous comme moi, Monsieur Panzini, savons que la source du problème vient de l'obstination de votre client à vouloir caser 200 chambres sur un site qui ne les contient pas. Convainquez-le de restaurer l'ensemble, d'en faire une auberge de luxe avec parc centenaire, et passons vivement à autre chose !*

Sophie Gironnay



C'est aujourd'hui que la Commission des biens culturels tient des audiences publiques afin de statuer sur l'avenir de la maison Notman, sise rue Sherbrooke Ouest.



Photo AP

Un passant regarde deux voitures incendiées à proximité d'un magasin dont la vitrine a volé en éclats, dégâts témoignant d'une nuit d'émeutes à Burnley, en Angleterre.



Photo AP

Un homme jette un coup d'oeil à l'intérieur d'un magasin d'alimentation dévasté lors d'attaques de jeunes Asiatiques ripostant à une agression raciste contre un chauffeur de taxi.

## Riposte incendiaire à une agression raciste en Angleterre

Agence France-Presse

BURNLEY, Angleterre — Des magasins et une voiture ont été brûlés dans la nuit de dimanche à lundi à Burnley (nord-ouest de l'Angleterre) après qu'un chauffeur de taxi originaire du sous-continent indien eut été agressé samedi par des blancs, a-t-on appris auprès de la police. Les troubles ont continué, mais avec moins de gravité, dans la nuit dernière.

Des kiosques à journaux, un pub

et un sex shop ont été attaqués et incendiés, tandis qu'une voiture a été brûlée et deux autres renversées, a précisé le police du Lancashire.

Les attaques se sont produites en réponse à l'agression, la veille, d'un chauffeur de taxi par un groupe de Blancs, selon la même source. Le chauffeur de taxi a eu un os cassé au visage dans l'attaque au marteau dont il a été victime.

Des dizaines de policiers antiémeutes sont intervenus dimanche

soir dans le secteur de Stoneyholme, où habite une forte communauté pakistanaise et bangladaise, tandis qu'un hélicoptère de la police survolait le quartier.

Le maire adjoint de Burnley, Rafique Malik, a dénoncé l'attitude de la police qui a mis 30 minutes pour intervenir samedi à l'aube après que le chauffeur de taxi eut été agressé.

« Comment pouvons-nous leur faire confiance pour protéger les gens s'ils mettent une demi-heure à arriver ? » a-t-il dit.

Son fils, Shahid Malik, a affirmé que « malheureusement, certains jeunes ont entendu que des magasins asiatiques étaient attaqués et ils ont pensé qu'ils se devaient de répondre en attaquant des magasins blancs ».

« Cela ne peut se justifier mais les gens doivent comprendre qu'ils ont été provoqués par des Blancs racistes », a-t-il ajouté.

La propriétaire du pub Duke of York, Marie Coulston, a affirmé que l'attaque dimanche soir de son

bar par environ 70 jeunes Asiatiques avait été « terrifiante ». « J'ai eu 15 fenêtres cassées », a-t-elle dit.

Burnley a quelque 92 000 habitants, dont 6000 appartiennent à des minorités ethniques, surtout des Pakistanais et des Bangladais. La tension a été exacerbée par le progrès du British National Party (extrême droite) aux élections législatives du 7 juin auxquelles il a obtenu 11,2 % des voix dans cette circonscription.

## EgyptAir dément Newsweek sur le suicide du copilote égyptien

Agence France-Presse

LE CAIRE — EgyptAir a démenti hier les informations du magazine américain Newsweek selon lesquelles les enquêteurs égyptiens ont admis en privé que la catastrophe du Boeing d'EgyptAir, qui a fait 217 morts en octobre 1999, était due au suicide du copilote Gamil el-Battouti.

« Le rapport publié par Newsweek est faux », a affirmé à la presse un haut responsable de la compagnie EgyptAir ayant requis l'anonymat.

« Il est inconcevable qu'un membre de la commission égyptienne d'enquête admette l'allégation du suicide de Gamil el-Battouti », a déclaré ce responsable.

Selon Newsweek, les enquêteurs égyptiens ont admis en privé que la catastrophe du Boeing d'EgyptAir était due au suicide du copilote Gamil el-Battouti.

« Ceux-ci sont tombés d'accord avec leurs homologues américains pour admettre que le suicide était la cause probable » de la catastrophe, indique Newsweek qui publie des informations recueillies par les services de renseignements américains lors de communications captées entre les autorités du Caire et les enquêteurs égyptiens à Washington.

« Si les Américains détenaient une seule preuve convaincante prouvant leur point de vue, l'enquête serait déjà terminée sans prendre autant de temps et d'efforts de la part de l'équipe égyptienne pour prouver la vérité », a ajouté le responsable d'EgyptAir.

Le secrétaire de l'Union des pilotes égyptiens a estimé également « dénué de tout fondement » le rapport de Newsweek.

« Les autorités américaines ont tenté dès le début de rejeter sur les pilotes égyptiens la responsabilité de l'accident », a déclaré aux journalistes le pilote Achraf al-Hawwari.

## Bush veut empêcher une grève chez American Airlines

Agence France-Presse

WASHINGTON — Le président américain George W. Bush a décidé d'imposer une procédure de conciliation à la compagnie American Airlines et ses navigants sur le renouvellement de leur contrat s'ils ne parviennent pas à un accord dans les 30 jours, a annoncé hier la Maison-Blanche.

Le recours à cette procédure empêcherait les navigants de se mettre en grève.

En annonçant cette décision, le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer a expliqué que M. Bush souhaitait éviter qu'une grève ne vienne troubler les déplacements aériens des Américains durant les congés de juin.